

**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

Union – Discipline – Travail

-----  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE**  
-----

**PLAN D'ACTION**  
**POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA**  
**STRATEGIE DE RELANCE DE LA**  
**FILIERE COTON**

(Document validé par l'atelier de l'Hôtel Mantchan de Grand Bassam)  
(14, 15 & 16 octobre 2008)

Abidjan

Novembre 2008

## Table des matières

1	INTRODUCTION .....	4
2	CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	4
2.1	L'AFFAIBLISSEMENT DE « L'ORGANISATION FILIERE » .....	4
2.2	L'EROSION DE LA COMPETITIVITE RELATIVE DE LA FILIERE .....	5
2.2.1	<i>La baisse tendancielle des cours de la fibre</i> .....	5
2.2.2	<i>La dépréciation du \$ US/€</i> .....	7
2.3	L'IMPACT DE LA VOLATILITE DES COURS .....	7
3	OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS .....	8
4	METHODOLOGIE D'ELABORATION .....	8
5	STRUCTURE ET CONTENU DU PLAN D' ACTIONS.....	9
6	CADRE LOGIQUE.....	10
7	LES VOLETS DU PLAN D' ACTIONS.....	13
	VOLET N° 1 : REFONTE DU DISPOSITIF ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL DE LA FILIERE .....	13
	VOLET N° 2 : APPUI A L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE .....	14
	VOLET N° 3 : APPUI A LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES REVENUS DES PRODUCTEURS .....	14
	VOLET N° 4 : FACILITATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS .....	14
8	CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS .....	15

**La mise à jour de ce document et l'atelier des 14, 15 & 16 octobre 2008 ont été réalisés avec le concours financier du FIRCA pour le compte des acteurs de la filière coton**

## Annexe

### Liste des fiches de présentation des actions

1. Fiche action n°00 :	Assistance à la restructuration et/ou au redressement des entreprises privées et coopératives du secteur	18
2. Fiche action n°01 :	Apurement des arriérés de l'ex-LCCI vis-à-vis des producteurs de coton et des travailleurs de l'entreprise	21
3. Fiche action n°01bis :	Apurement des arriérés, autres que l'ex-LCCI, vis-à-vis des producteurs de coton	22
4. Fiche action n°02 :	Stratégie nationale de transformation de la graine de coton	24
5. Fiche action n°03 :	Relance du secteur textile /confection	25
6. Fiche action n°1.1 :	Répartition des rôles entre l'Etat et les professionnels dans la filière coton	26
7. Fiche action n°1.2 :	Adaptation du cadre national de la gestion interprofessionnelle pour le rendre applicable et adaptable à la gestion des filières agricoles	27
8. Fiche action n°1.3 :	Appui technique et juridique pour la refonte et le renforcement du cadre juridique de la gestion interprofessionnelle de la filière coton	28
9. Fiche action n°1.4 :	Elaboration et appui à la mise en œuvre d'un nouvel accord sur le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine au producteur	30
10. Fiche action n°1.5 :	Renforcement des capacités des acteurs privés dans la gestion de la filière	32
11. Fiche action n°1.6 :	Programme pilote d'appui à la restructuration et à la professionnalisation des organisations professionnelles agricoles	34
12. Fiche action n°1.7 :	Mise en œuvre de la première phase de cinq ans d'un programme consolidé d'appui à la professionnalisation des organisations de producteurs de coton	36
13. Fiche action n°1.8 :	Programme de renforcement des capacités du MINAGRI (services centraux et services déconcentrés dans les zones cotonnières)	37
14. Fiche action n°2.1 :	Elaboration d'un programme de relance de la recherche cotonnière	38
15. Fiche action n°2.2 :	Mise en œuvre du programme de relance de la recherche agronomique (1ère tranche triennale)	40
16. Fiche action n°2.3 :	Amélioration des itinéraires techniques	41
17. Fiche action n°2.3 bis :	Pérennisation du système de production de semences	43
18. Fiche action n°2.3 ter :	Etude de l'impact de la variabilité des changements climatiques sur les itinéraires techniques	44
19. Fiche action n°2.3 quater :	Reconstruction d'une station dédiée à la recherche coton	46
20. Fiche action n°2.4 :	Relance de la culture atelée	48
21. Fiche action n°2.5 :	Consolidation et développement de la culture mécanisée	49
22. Fiche action n°2.6 :	Etude de faisabilité d'un dispositif d'approvisionnement en intrants coton au comptant	50
23. Fiche action n°2.7 :	Programme complémentaire de réhabilitation/entretien des pistes en zone cotonnière (Tranche complémentaire)	51
24. Fiche action n°2.8 :	Programme de consolidation du réseau routier dans le bassin cotonnier	52
25. Fiche action n°2.9 :	Elaboration d'une stratégie de pérennisation de l'entretien des pistes en zone cotonnière	53
26. Fiche action n°2.9bis :	Etude de faisabilité de la mise en conteneur de la fibre sur site, de la création d'un port sec et de l'utilisation de la voie ferrée	54
27. Fiche action n°2.10 :	Maîtrise des coûts de collecte, d'égrenage et de mise à FOB (1ère tranche)	55
28. Fiche action n°2.11 :	Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire	56
29. Fiche action n°2.11bis :	Elaboration d'une nouvelle directive pour le classement du coton graine	58
30. Fiche action n°3.1 :	Développement du conseil à l'exploitation agricole	59
31. Fiche action n°3.4 :	Mise en place d'un mécanisme d'atténuation des variations interannuelles du prix d'achat du coton graine	60
32. Fiche action n°3.5 :	Promotion des instruments de marché pour la gestion du risque de prix et de change	61
33. Fiche action n°4.1 :	Appui technique à la mise en œuvre des programmes	62
34. Fiche action n°4.2 :	Coopération internationale/régionale	63

# 1 Introduction

Le plan d'actions objet du présent document s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration de Stratégie de relance du secteur coton qui a été adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du 19 juin 2008 et qui constitue actuellement le document de référence de la filière coton. Cette stratégie a fait l'objet d'une concertation entre l'Etat et les acteurs de la filière à laquelle les Partenaires Techniques et Financiers ont été associés. Le plan d'action a pour objet d'en décliner les grandes orientations et de leur donner un contenu opérationnel. Il se réfère également aux différents travaux d'analyse conduits au cours des dernières<sup>1</sup> années qui avaient pour objet d'identifier à la fois les forces et les faiblesses mais aussi les menaces et les opportunités à laquelle la filière est confrontée et de formuler des recommandations pour assurer sa relance.

Il est cohérent avec le Plan d'action adopté lors du Forum de Paris de juillet 2004 dans le cadre du Partenariat Europe Afrique sur le Coton. Il est complémentaire de toutes les initiatives prises au niveau international et sous-régional, et notamment au niveau de l'UEMOA, pour améliorer la compétitivité des filières coton africaines et renforcer leur résistance aux chocs exogènes et particulièrement à la volatilité des cours.

## 2 Contexte et justification

Comme l'ont mis en relief les travaux précités, la viabilité institutionnelle du secteur coton est aujourd'hui compromise par suite de l'affaiblissement de « l'organisation filière » tandis que sa viabilité économique et financière est sérieusement affectée par l'érosion de sa compétitivité. Enfin, le secteur coton affiche une grande vulnérabilité aux chocs exogènes et notamment à l'extrême volatilité des cours de la fibre.

### 2.1 L'affaiblissement de « l'organisation filière »

La difficulté pour les acteurs tant publics que privés de se mouvoir dans un environnement libéralisé au sortir d'une longue tradition d'économie administrée, la crise sociopolitique et une ambition louable mais mal maîtrisée tendant à l'intégration progressive de la filière autour d'un réseau de coopératives de producteurs, ont progressivement conduit à un affaiblissement de « l'organisation filière ». Or, dans un contexte caractérisé par une atomisation de la production, par la forte dépendance technique et financière de beaucoup de producteurs et de leurs organisations, cette « organisation filière » est indispensable pour sécuriser l'ensemble des acteurs qu'il s'agisse :

- de la sécurisation des producteurs qui :
  - faute d'alternative, doivent impérativement, s'assurer d'un débouché pour le coton graine en passant par un quasi-contrat de vente en différé, avec un acheteur, société cotonnière ou égreneur, et ce, indépendamment de tout crédit intrant ;
  - compte tenu des coûts de production très élevés, doivent également réduire le risque de prix<sup>2</sup> en passant un contrat de vente à prix fixé.
- de la sécurisation des sociétés cotonnières ou des égreneurs qui :
  - doivent impérativement adosser leurs contrats d'achat en différé de coton graine à des ventes en différé, de coton-fibre auxquelles elles sont tenues, tout à la fois pour optimiser leur politique de vente<sup>3</sup> et pour garantir (nantissement/domiciliation des paiements) les financements qui leur sont consentis par les banques commerciales pour le financement des intrants, les achats de coton graine, la campagne d'égrenage et la mise à FOB de la fibre),

---

<sup>1</sup>Cf. notamment « Elaboration d'une stratégie sectorielle coton : perspectives à moyen et long terme – Diagnostic et propositions d'orientations » ; UE/Italtrend, 2006 et « Plan de sortie de crise ; actions de relance et de développement durable de la filière cotonnière en Côte d'Ivoire » ; Intercoton 2006.

<sup>2</sup> Le seul prix des intrants représente bon an mal an de 30 à 45% de la valeur du coton graine.

<sup>3</sup> Il est d'usage de vendre entre 60 et 80% de la production de fibre attendue à 12/18 mois.

- doivent adosser leurs contrats d'achat à prix fixé de coton graine, aux contrats de vente de fibre précités également à *prix fixés* dans le but de réduire le risque de prix,
- de la sécurisation des fournisseurs d'intrants qui :
  - dans l'hypothèse d'un crédit fournisseur et quel qu'en soit le bénéficiaire (coopérative de producteurs ou société cotonnière), doivent être assurés du recouvrement dudit crédit.
- de la sécurisation des banques et institutions financières mais aussi des sociétés cotonnières impliquées dans le financement de la filière (intrants, achat de coton graine, égrenage, mise à FOB, et le cas échéant investissements).

Les diagnostics les plus récents mettent en évidence la complexité, le manque de lisibilité, le manque d'efficacité et la faible efficience d'un dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière qui n'offre plus aux acteurs économiques, associatifs et commerciaux, à l'Etat, aux partenaires au développement, la visibilité indispensable pour la conduite de leurs activités respectives. Les principaux dysfonctionnements qui affectent la filière se rattachent, de près ou de loin, à l'affaiblissement de cette « organisation filière » et aux « règles du jeu » imprécises ou inadaptées qui gouvernent actuellement les relations entre les acteurs qu'il s'agisse :

- du retard ou de la non livraison des intrants,
- du détournement ou de la revente d'intrants sur le marché parallèle,
- des défauts de livraison du coton-graine,
- des défauts d'enlèvement du coton-graine,
- du développement de la « course au produit »,
- des retards ou des défauts de paiement du coton graine,
- et, plus généralement, du non respect des contrats.

La montée des risques est telle que des pans entiers de la filière ont cessé d'être « bancables » avec le refus des banques commerciales de financer les campagnes cotonnières ou l'inéligibilité des sociétés cotonnières ou des organisations de producteurs au crédit fournisseur.

Ces dysfonctionnements contribuent, en outre, à grever le prix de revient de la fibre et à peser sur la compétitivité globale de la filière, déjà fortement éprouvée par ailleurs.

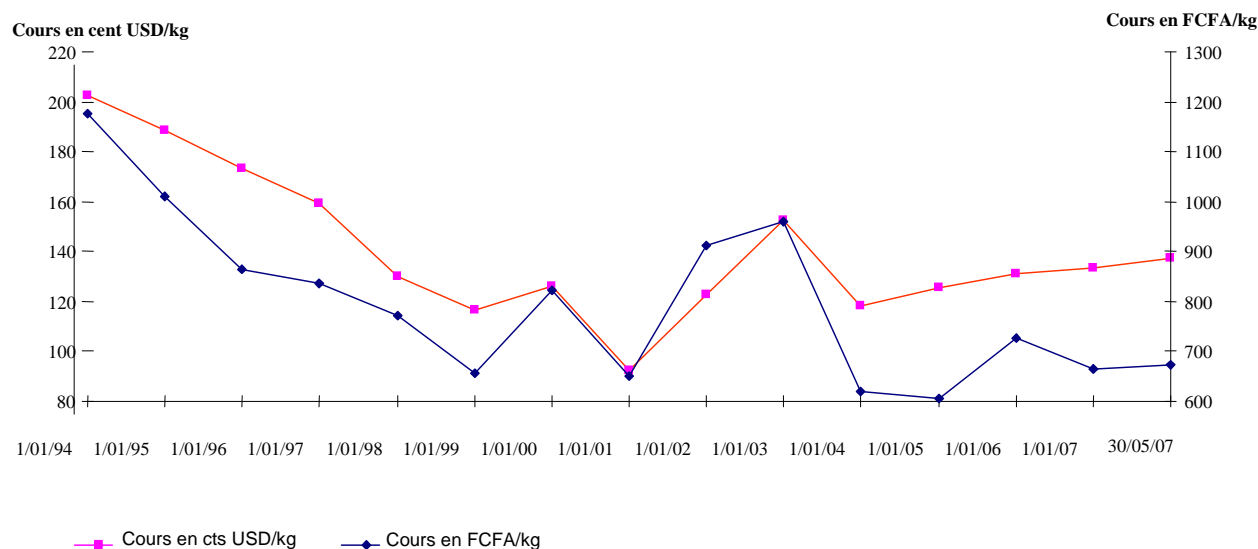
## **2.2 L'érosion de la compétitivité relative de la filière**

Indépendamment des désordres institutionnels, la filière est confrontée à la baisse des cours de la fibre et à la dépréciation continue du \$ US par rapport au FCFA et à l'Euro auquel il est rattaché.

### **2.2.1 La baisse tendancielle des cours de la fibre**

La fibre de coton n'échappe pas au phénomène plus général de baisse tendancielle des cours de la plupart des matières premières agricoles.

**Figure : Evolution des prix du coton selon l'indice A de Cotlook, de 1994 à mai 2007**



Source : données [www.cotlook.com](http://www.cotlook.com)

Depuis mai 2007, les cours en dollars se sont bien redressés puisque les prix moyens pour 2007 s'élèvent à 139,5 cts/kg contre 126,7 cts/kg en 2006 tandis que la moyenne des sept premiers mois de 2008 est de 167,7 cts/kg. Néanmoins, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'Euro, cette remontée des cours est moins perceptible. Il faut noter que la valeur du dollar s'est stabilisée et s'est même légèrement appréciée depuis mi-2008.

Pour les années à venir, la Banque Mondiale s'attend à une certaine stabilisation pour les prochaines années (128 cts/kg en 2009, 123,7 cts/kg en 2010) puis à une reprise de la baisse tendancielle sur le long terme (111,4 cts/kg en 2015 et 101,2 cts/kg en 2020).

Il est vrai que dans le cas du coton, les subventions accordées par certains pays (Etats-Unis d'Amérique, Chine selon les années) ou ensembles régionaux (UE) ont des effets de distorsion sur le marché qui entraînent les prix à la baisse. Toutefois, l'impact des subventions sur les cours de la fibre sont difficiles à mesurer (les estimations vont de 3 à 30 voire 40%) et la plupart des experts s'accordent sur le fait que la hausse des cours qui devrait résulter de l'arrêt des subventions classées dans les boîtes orange et rouge dans la terminologie de l'OMC, pourrait ne pas être durable.

Plus fondamentalement, la baisse des cours de la fibre reflète les gains de productivité obtenus par les grands pays producteurs traditionnels et les excellentes performances obtenues par de nouveaux pays producteurs (Brésil et Inde).

**Tableau – évolution des rendements en fibre à l'ha dans les principaux pays producteurs**

Pays	Période de référence 1980-1981	Période de référence 2004 - 2005
Chine	550 kg	1.111 kg
Etats-Unis	453 kg	958 kg
Inde	169 kg	463 kg
Pakistan	339 kg	769 kg
Brésil	208 kg	1.101 kg

Dans ce même intervalle, et alors même qu'ils avaient doublé entre 1960 et 1973, les rendements en Côte d'Ivoire n'ont que faiblement progressé jusqu'à la fin des années 1990, aux alentours de 550 kg de coton fibre par ha. Après avoir atteint un record en 2002/2003 (637 kg de coton fibre par ha), ils sont en train de s'effondrer puisqu'ils sont passés en 2006/07 à 328 kg/ha. La moyenne des rendements, en Côte d'Ivoire comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, reste bien en-deçà de la moyenne mondiale et l'écart s'est considérablement accru, puisqu'il passe de - 25% en 1980/81 (avec 411 kg de coton fibre/ha de moyenne mondiale) à - 40% en 2004/05 (avec une moyenne mondiale de 744 kg de coton fibre/ha). Le développement de la culture irriguée dans nombre de pays ne suffit pas à expliquer un tel écart.

Sans même prendre en considération les dernières campagnes tout à fait atypiques, le rappel de ces chiffres permet d'affirmer que la filière coton, malgré la constance de ses performances voir leur amélioration, s'est trouvée distancée en termes de rendement à la production par les filières d'autres parties du monde.

### **2.2.2 La dépréciation du \$ US/€**

En terme de coût de revient, et toujours en faisant abstraction des dernières campagnes peu représentatives car ayant généré de nombreux surcoûts qui devraient pouvoir être rapidement résorbés, la filière subit de plein fouet la dépréciation du \$ US, monnaie de compte de la fibre, par rapport à l'Euro. Le décrochage par rapport aux autres pays producteurs dont la monnaie est rattachée ou suit peu ou prou le \$ US remonte pratiquement à la création de l'Euro le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Ce glissement continu du \$ US est tel qu'il prive partiellement la filière coton de Côte d'Ivoire du bénéfice du rebond récent des cours de la fibre dont les experts estiment qu'il pourrait être durable au vu des fondamentaux du marché (l'offre, demande, stocks et concurrence des productions liées aux biocarburants). Néanmoins, cet optimisme qui prévalait encore fin 2007 doit être tempéré par la crise financière internationale qui a conduit à une chute brutale d'un certain nombre de matières premières dont la fibre de coton qui est passée en quelques semaines de 90 cts à 45 cts de dollars par livre. La remontée du dollar au cours des dernières semaines (+ 15%), a un peu atténué l'impact de cette chute des cours sur le prix en FCFA.

### **2.3 L'impact de la volatilité des cours**

La forte volatilité des cours qui s'ajoute à la baisse tendancielle des cours de la fibre sur le marché international et à la dépréciation du \$ US limite considérablement l'efficacité de la filière coton comme vecteur de lutte contre la pauvreté à la fois pour les producteurs et pour l'Etat.

Pour prendre la mesure de cette volatilité, il faut rappeler que le prix international du coton (Cotlook A) a atteint un minimum de 28,5 cents \$ US/livre en octobre 2001, pour remonter à 74 cents \$ US/livre durant l'hiver 2003/2004. Depuis le premier janvier 2007, les cours ont évolué dans une fourchette 56 et 75 cents \$ US/livre.

Cette volatilité a des effets profondément déstabilisateurs sur la filière dans son ensemble et sur les producteurs en particulier. Elle a largement concouru à la fragilisation d'un certain nombre d'acteurs comme LCCI qui a été mise en liquidation en décembre 2006<sup>4</sup>, SICOSA et CIDT qui ont besoin d'être recapitalisées suite aux pertes enregistrées. DOPA et IVOIRE COTON qui sont adossés à des groupes industriels privés relativement puissants, semblent avoir mieux résisté à la tourmente. Il faut souligner à cet égard que tous les pays de la sous-région sont confrontés aux mêmes difficultés<sup>5</sup>. Exigence forte et non moins légitime des producteurs soucieux de réduire leur risque de prix, la fixation avant les semis d'un prix d'achat du coton graine est extrêmement difficile

---

<sup>4</sup> La liquidation des actifs est pratiquement terminée puisque les usines ont été revendues mi-2008 à des sociétés qui sont en train de relancer la production dans les zones concernées.

<sup>5</sup> Opérateur historique de la filière du Burkina Faso, la SOFITEX est en cours de recapitalisation pour un montant de l'ordre de 34 Mrds FCFA tandis que les deux autres opérateurs, SOCOMA et FASO COTON, sont dans une situation financière difficile.

à assurer compte tenu de la volatilité intra-annuelle des cours de la fibre. Plus généralement, et d'une campagne sur l'autre, le coton enrichit ou appauvrit le producteur.

Contributrice nette aux revenus de l'Etat au cours d'une campagne, la filière peut, durant la campagne suivante, nécessiter des concours financiers publics pour assurer sa survie, rendant particulièrement aléatoire les exercices de planification et de budgétisation.

### **3 Objectifs du plan d'actions**

Le plan d'actions a pour objectif général, dans le cadre de la politique de réduction de la pauvreté, de soutenir la croissance économique en termes d'emplois et de revenus dans les zones de savane. Il vise à augmenter et à sécuriser les revenus des producteurs de coton.

Il poursuit trois objectifs spécifiques :

- amélioration du dispositif institutionnel de la filière,
- amélioration de la compétitivité de la filière
- réduction de la vulnérabilité de la filière

### **4 Méthodologie d'élaboration**

Elaborée à partir du projet de Déclaration de stratégie de relance du secteur coton, une première version du Plan d'action a été présentée aux services du Ministère de l'Agriculture concernés par le secteur coton. Par la suite, le plan d'actions a fait l'objet de deux présentations aux acteurs de la filière dont l'une spécialement consacrée au volet institutionnel.

Compte tenu de la diversité des problématiques abordées par le plan d'action et de la volonté d'assurer son appropriation par toutes les parties, des réunions thématiques ont été organisées à partir du 5 novembre 2007 autour des questions suivantes :

- recherche y inclus le coton biotechnologique,
- appui aux organisations de producteurs de coton,
- culture attelée, mécanisation et motorisation,
- réforme du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière.

Ces réunions ont eu pour objet d'identifier de façon plus précise les besoins des acteurs et de mieux définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions.

Pour actualiser et finaliser ce travail, le MINAGRI en collaboration avec le FIRCA a organisé un atelier de validation à l'Hôtel MANTCHAN de Grand-Bassam, les 14, 15 & 16 octobre 2008.

Cet atelier a enregistré la participation de trente (30) personnes issues des structures suivantes :

- 10 représentants issus du secteur public (Ministères en charge de l'Agriculture, du Plan et du Développement, de l'Economie et des Finances, ARECA, CCC CI/UE) ;
- 15 représentants de la filière, issus du secteur privé : INTERCOTON et représentants des structures et sociétés affiliées à l'APROCOT-CI et à l'AFFICOT-CI ;
- 5 représentants d'autres intervenants de la filière : FIRCA, CNRA, ANADER, ANOPACI.



## **5 Structure et contenu du plan d'actions**

Le plan d'actions comprend 4 volets regroupant une série d'actions. Les trois premiers volets correspondent chacun à un objectif spécifique :

Le quatrième volet regroupe des actions transversales destinées à faciliter la mise en œuvre du plan d'actions.

Seule l'action n°0 portant clarification de la situation de certains opérateurs ne se rattache à aucun volet dans la mesure où elle constitue un préalable à la mise en œuvre du plan d'actions.

## 6 Cadre logique

Objectifs		Indicateurs objectivement vérifiables	Hypothèses/risques
<b>Objectif général</b>	Augmentation et sécurisation des revenus des producteurs de coton	- Evolution des revenus des producteurs	<b>Hypothèses</b> - Stabilisation/redressement des cours de la fibre - Stabilisation/redressement de US \$/FCFA - €
<b>Objectifs spécifiques</b>	1. Amélioration des performances institutionnelles de la filière	- Evolution du montant des crédits accordés par les banques commerciales aux conditions du marché	<b>Hypothèses</b> - Soutien politique et engagement de l'Etat <b>Risques</b> - Résistance au changement
	2. Amélioration de la compétitivité de la filière	- Evolution des coûts de production du champ à la balle de fibre - Prix de réalisation/prix de référence Cotlook	<b>Hypothèses</b> - Aboutissement du processus de liquidation de LCCI - Privatisation de la CIDT - Identification de partenaires industriels de référence - Assainissement financier de la filière (autres sociétés cotonnières, organisations de producteurs, SOFICOI, etc....)
	3. Réduction de la vulnérabilité des revenus des producteurs	- Variation des revenus des producteurs	<b>Hypothèses</b> - Réduction des distorsions sur le marché international

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Hypothèses/risques
Amélioration des performances institutionnelles de la filière	L'état assume efficacement toutes les prérogatives qui lui incombent dans la filière conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de la réglementation</li> <li>- Réhabilitation/entretien des pistes dans la zone cotonnière</li> <li>- Respect de la réglementation applicable aux OPA</li> <li>- Evolution positive de la privatisation de la CIDT, de la restructuration des entreprises en difficultés et de la reprise des usines LCCI</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la gouvernance de la filière</li> </ul>
	Une « organisation filière » sécurise l'ensemble des acteurs de la filière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- producteurs</li> <li>- sociétés cotonnières</li> <li>- fournisseurs de biens et services</li> <li>- banques commerciales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord (s) interprofessionnel(s) et contrats types</li> <li>- Conventions entre l'INTERCOTON et les tiers</li> </ul>	<b>Hypothèses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consensus au sein des familles professionnelles et entre celles-ci sur le modèle de filière à promouvoir</li> <li>- Les organisations de producteurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ sont en mesure de participer efficacement à la gestion interprofessionnelle de la filière</li> <li>▪ assument effectivement les fonctions techniques leur incombant</li> </ul> </li> </ul>
	les organisations de producteurs participent efficacement à la gestion de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- application des accords interprofessionnels</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité retrouvée des producteurs</li> </ul>
Amélioration de la compétitivité de la filière	2.1 Hausse des rendements au champ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des rendements au champ</li> </ul>	
	2.2 Hausse de la production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des tonnages commercialisés</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise de confiance des producteurs dans la filière</li> </ul>
	2.3 Baisse du prix de revient de la fibre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes économiques INTERCOTON</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résorption des surcoûts induits par la crise sociopolitique</li> </ul>
	2.4 Amélioration de la qualité de la fibre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques de classement</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consensus autour d'une politique globale de la qualité</li> </ul>

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Hypothèses/risques
Réduction de la vulnérabilité des revenus des producteurs	3.1 Les revenus des producteurs sont moins dépendants de la culture du coton 3.2 Moindre exposition des producteurs aux effets de la volatilité des cours de la fibre 3.3 moindre exposition de la filière aux effets de la volatilité des cours de la fibre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des revenus des producteurs</li> <li>- Evolution du prix au producteur</li> </ul>	<b>Hypothèses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption par les acteurs d'un mécanisme de fixation des prix au producteur fiable atténuant les variations intra-annuelles et inter-annuelles</li> <li>- Amélioration de l'approvisionnement en intrants autres que coton</li> <li>- Existence de cultures complémentaires rentables</li> <li>- Développement de nouvelles organisations de marché</li> </ul>
Facilitation de la mise en œuvre du plan d'actions	4.1 Le partenariat Etat/filière pour la mise en œuvre du plan d'actions est opérationnel 4.2 La mise en œuvre du plan d'action respecte le calendrier convenu ; il est réalisé dans un cadre de cohérence d'ensemble 4.3 La filière participe à toutes les programmes internationaux/régionaux en direction des filières coton d'Afrique (UEMOA, CEDEAO, Partenariat UE – Afrique pour le coton)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres</li> <li>- Rapports d'évaluation</li> <li>- Programmes régionaux</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour progressif des bailleurs de fonds traditionnels de la filière</li> </ul>

## 7 Les volets du plan d'actions

### ***Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière***

Objectif spécifique correspondant	Amélioration des performances institutionnelles de la filière coton
Sous-objectifs	Résultats attendus
1) Améliorer le positionnement de l'Etat dans la filière	1.1) Un partage clair des rôles et des responsabilités entre l'Etat et la filière privatisée/libéralisée 1.2) Des interventions et des modes d'intervention de l'Etat cohérents avec la libéralisation 1.3) Un dispositif institutionnel de l'Etat dans la filière adapté à ses missions et ses fonctions 1.4) Un dispositif opérationnel de gestion de l'interface entre l'Etat et la filière
2) Améliorer le dispositif de gestion interprofessionnelle	2.1) Les familles professionnelles de la filière réunies au sein de l'interprofession coton maîtrisent effectivement l'organisation économique de la filière et sont en mesure d'assurer la régulation de leurs relations dans la plus grande transparence 2.2) La relance et le développement de la filière s'appuient sur un partenariat (cogestion) entre l'interprofession et l'Etat
3) Professionnaliser les organisations de producteurs	3.1) Les organisations de producteurs de coton participent efficacement à la gestion interprofessionnelle de la filière 3.2) Professionnalisme affirmé des organisations de producteurs au regard de leur fonctionnement institutionnel, dans l'exercice de leurs fonctions technico-économiques et au titre de leur participation à la gestion interprofessionnelle

## **Volet n°2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

<b>Objectif spécifique correspondant</b>	<b>Amélioration de la compétitivité de la filière</b>
<b>Sous-objectifs</b>	<b>Résultats attendus</b>
1) Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production	1.1) Les performances au champ rejoignent les rendements en station 1.2) Les caractères technologiques répondent aux besoins des industriels
2) Maîtriser/baisser les coûts dans tous les segments de la filière	2.1) Baisse du prix de revient de la fibre 2.2) Baisse des coûts de production du coton graine 2.3) Baisse des coûts des fonctions et des services assurés par l'ensemble des prestataires de services de la filière
3) Améliorer la qualité et assurer une meilleure valorisation de la fibre	3.1) Amélioration de la qualité du coton graine et de la fibre 3.2) Amélioration du classement coton graine et fibre 3.3) Amélioration de la politique de vente

## **Volet n°3 : Appui à la réduction de la vulnérabilité des revenus des producteurs**

<b>Objectif spécifique correspondant</b>	<b>Réduction de la vulnérabilité des revenus des producteurs</b>
<b>Sous-objectifs</b>	<b>Résultats attendus</b>
1) Faciliter et rationaliser les arbitrages des producteurs entre le coton et les autres spéculations	1.1) Professionnalisation accrue des producteurs 1.2) Gestion améliorée des exploitations
2) Réduire les effets de la volatilité des cours de la fibre	2.1) Une partie importante de la graine de coton est valorisée localement 2.2) Augmentation de la part de fibre transformée localement
3) Améliorer la gestion du risque de prix	3.1) Les sociétés cotonnières recourent aux instruments de marché pour gérer le risque de prix / change

## **Volet n°4 : Facilitation de la mise en œuvre du plan d'actions**

<b>Sous-objectifs</b>	<b>Résultats attendus</b>
1) Animer et suivre la mise en œuvre du plan d'action dans un cadre concerté entre l'Etat et les acteurs de la filière	1.1) Cohérence des réformes 1.2) Respect du calendrier 1.3) Appropriation du plan d'actions par tous les acteurs 1.4) Implication de toutes les parties dans la mise en œuvre du plan d'action
2) Assurer la coordination du plan d'actions avec les programmes régionaux d'appui aux filières coton	2.1) La filière coton ivoirienne participe effectivement aux programmes internationaux et régionaux

## 8 Chronogramme de mise en œuvre du plan d'actions

Actions	Montant		2008		2009		2010		2011		2012		Financement
	FCFA	€	sem. 1	sem. 2	sem. 1	sem. 2	sem. 1	sem. 2	sem. 1	sem. 2	sem. 1	sem. 2	
<b>Appui à la restructuration des entreprises et à l'assainissement financier de la filière</b>													
1 Assistance à la restructuration et/ou au redressement des entreprises privées et coopératives du secteur	4 500 000 000	6 860 206											STABEX
2 Apurement des arriérés de l'ex-LCCI vis-à-vis des producteurs de coton et des travailleurs de l'entreprise	6 450 000 000	9 832 917											
3 Apurement des arriérés, autres que l'ex-LCCI vis-à-vis des producteurs de coton	2 750 000 000	1 803 887											
4 Stratégie nationale de transformation de la graine de coton	35 000 000	53 357											
5 Relance du secteur textile/confecion	35 000 000	53 357											
<b>Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière</b>													
6 Répartition des rôles entre l'Etat et les professionnels dans la filière	5 413 000	8 252											STABEX
7 Adaptation du cadre national de la gestion interprofessionnelle pour le rendre applicable et adaptable à la gestion des filières agricoles	10 000 000	15 245											STABEX
8 Appui technique et juridique pour la refonte et le renforcement du cadre juridique de la gestion interprofessionnelle de la filière coton	20 000 000	30 490											STABEX
9 Elaboration et appui à la mise en œuvre d'un nouvel accord sur mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine	123 300 000	187 970											STABEX
10 Renforcement de capacité des acteurs privés dans la gestion de la filière	410 000 000	625 041											STABEX
11 Programme pilote d'appui à la restructuration et à la professionnalisation des organisations professionnelles agricoles	1 000 000 000	1 524 490											STABEX
12 Mise en œuvre de la première phase de cinq ans d'un programme consolidé d'appui à la professionnalisation des organisations de producteurs de coton	5 000 000 000	7 622 451											
13 Programme de renforcement des capacités du MINAGRI (services centraux et services déconcentrés dans les zones cotonnières)	500 000 000	762 245											

Actions	Montant		2008		2009		2010		2011		2012		Financement
<b>Amélioration de la compétitivité de la filière</b>													
14 Elaboration d'un programme de relance de la recherche cotonnière	12 000 000	18 294											
15 Mise en œuvre du programme de relance de la recherche agronomique (1ère tranche triennale)	3 000 000 000	4 573 471											
16 Amélioration des itinéraires techniques	800 000 000	1 219 592											FIRCA/ STABEX + ?
17 Pérennisation du système de production de semences	600 000 000	914 694											
18 Etude de l'impact de la variabilité des changements climatiques sur les itinéraires techniques	50 000 000	76 225											
19 Reconstruction d'une station dédiée à la recherche coton	3 570 000 000	5 442 430											
20 Relance de la culture attelée	2 200 000 000	3 353 878											STABEX
21 Consolidation et développement de la culture mécanisée	3 000 000 000	4 573 471											
22 Etude de faisabilité d'un dispositif d'approvisionnement en intrants coton au comptant	40 000 000	60 980											STABEX
23 Programme complémentaire de réhabilitation/entretien des pistes en zone cotonnière (Tranche complémentaire)	1 700 000 000	2 591 633											STABEX
24 Programme de consolidation du réseau routier dans le bassin cotonnier	7 200 000 000	10 976 329											FLEX
25 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de pérennisation de l'entretien des pistes en zone cotonnière	8 000 000	12 196											STABEX
26 Etude de faisabilité de la mise en conteneur de la fibre sur site, de la création d'un port sec et de l'utilisation de la voie ferrée	50 000 000	76 224											
27 Maîtrise des coûts de collecte, d'égrenage et de mise à FOB (1ère tranche)	300 000 000	457 347											
28 Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire	650 000 000	990 919											STABEX
29 Elaboration d'une nouvelle directive pour le classement du coton graine	25 000 000	38 112											
<b>Réduction de la vulnérabilité</b>													
30 Développement du conseil à l'exploitation agricole	300 000 000	457 347											
31 Mise en place d'un mécanisme d'atténuation des variations interannuelles du prix d'achat du coton graine	60 000 000	91 469											
32 Promotion des instruments de marché pour la gestion du risque de prix et de change	65 000 000	99 092											
<b>Réduction de la vulnérabilité</b>													
33 Appui technique à la mise en œuvre des programmes	500 000 000	762 245											
34 Coopération internationale/régionale	200 000 000	304 898											
<b>Montant total</b>	<b>38 148 713 000</b>	<b>58 157 338</b>											



## **ANNEXE**

### **FICHES DE PRESENTATION DES ACTIONS**

## **Mesures préalables – Appui à la restructuration des entreprises et à l’assainissement financier de la filière**

### **1. Fiche action n°00 : Assistance à la restructuration et/ou au redressement des entreprises privées et coopératives du secteur**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation globale de l’endettement dans la filière est mieux connue</li> <li>- Un moratoire et des abandons de créance sont négociés entre l’Etat, les fournisseurs d’intrants et les opérateurs de la filière pour restaurer la crédibilité financière des structures en difficulté</li> <li>- Pour les structures en difficulté souhaitant un traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un diagnostic de leur situation financière est établi et des recommandations sont faites</li> <li>▪ Sur la base des recommandations, un plan de restructuration est négocié et validé</li> </ul> </li> </ul>
<b>Montant</b>	0,5 Mrd FCFA (1 <sup>ère</sup> tranche) + 4 Mrds FCFA (2 <sup>nde</sup> tranche)
<b>Maître d’œuvre</b>	Comité interministériel ad hoc (CORECOT)
<b>Exécution</b>	Secrétariat du CORECOT
<b>Contexte et justification</b>	<p>La crise que traverse la filière coton a affecté non seulement le revenu des producteurs mais également les autres acteurs. Les sociétés cotonnières, les organisations professionnelles agricoles, les opérateurs d’amont ou d’aval sont quasiment tous confrontés à de graves difficultés financières par suite d’une accumulation d’arriérés allant jusqu’à la réduction ou la suspension d’activités voire jusqu’à la cessation de paiement. Leur viabilité à court terme est sérieusement compromise. Leur défaillance en cours de campagne peut être une nouvelle catastrophe économique pour les producteurs et désorganiser les relations commerciales normales entre opérateurs.</p> <p>D’ores et déjà, des créanciers se sont mobilisés pour l’ouverture d’une procédure judiciaire de règlement collectif de leurs créances comme pour LCCI, qui s’est terminée par une mise en liquidation et la disparition de la société en tant qu’opérateur de la filière.</p> <p>La relance de la filière coton implique un assainissement préalable des opérateurs qui présentent des perspectives certaines de redressement. Cet assainissement peut se faire par la négociation de concordats amiables avec les créanciers, le rééchelonnement des dettes fiscales et sociales et éventuellement des financements à conditions spéciales.</p> <p>Les Pouvoirs Publics ont conscience qu’ils ont un rôle à jouer pour prévenir des situations irréversibles qui remettraient en cause les fondements du plan de relance et qui auraient des conséquences importantes sur les revenus des producteurs de coton et sur l’emploi au niveau local.</p> <p>Pour le moment, les interventions des Pouvoirs publics ont permis de colmater certaines brèches mais n’ont pas permis un assainissement durable. On peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les subventions sur le prix du coton</li> <li>- le financement des intrants par des prêts garantis par l’Etat</li> <li>- les subventions de fonctionnement accordées par l’Etat à la CIDT.</li> <li>- l’apurement des arriérés dus aux producteurs de coton.</li> </ul> <p>Ces initiatives doivent être mieux coordonnées pour être plus efficaces et plus durables.</p> <p>En ce qui concerne plus particulièrement les entreprises privées ou coopératives du secteur, il est proposé la création d’une instance interministérielle placée sous l’autorité du Premier Ministre ou du Ministre des Finances et qui serait chargée d’examiner et de traiter les problèmes de financement des entreprises et OPA en difficulté.</p> <p>Ce comité d’appui à la restructuration des entreprises privées et coopératives de la filière coton (CORECOT) serait composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministre de l’Agriculture</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministre de l'Industrie</li> <li>- Le Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Le Ministre chargé du Travail</li> <li>- Le Directeur Général de la CNPS</li> <li>- Le Directeur Général des Impôts</li> <li>- Le Directeur National de la BCEAO</li> <li>- Le Procureur de la République qui pourrait y assister en tant qu'observateur</li> <li>- Un représentant des collectivités locales concernées désigné par le président</li> </ul> <p>Les entreprises souhaitant un appui des Pouvoirs Publics s'adressent au secrétariat permanent du CORECOT assuré par un fonctionnaire de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (ou un cabinet d'expertise comptable) qui reçoit l'entreprise pour établir le diagnostic de la situation.</p> <p>Le CORECOT pourra prendre plusieurs types de décisions et disposera de larges moyens d'action. Il pourra notamment aider l'entreprise à trouver les solutions financières et juridiques lui permettant d'assurer sa pérennité, en particulier, en examinant les causes des difficultés d'adaptation des entreprises à leur environnement et en suscitant, des partenaires existants ou potentiels de ces entreprises, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de restructuration visant à assurer leur redressement, le maintien d'emplois durables et leur contribution au développement économique régional.</p> <p>Ce soutien pourra prendre la forme d'un audit ou d'un soutien à la négociation et l'élaboration d'un protocole d'accord financier.</p> <p>Sont particulièrement concernées SICOSA/URECOSCI, DOPA, SOFICOCI, TRITURAF, FTG, COTIVO et UTEXCI ainsi que les organisations coopératives. La CIDT en tant que société d'Etat de droit privé pourrait également relever de ce Comité et devrait faire l'objet d'un traitement urgent.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et validation des textes et du dispositif d'examen et de traitement des problèmes financiers des entreprises privées et coopératives du secteur du coton</li> <li>- Mise en place du CORECOT et de son secrétariat permanent</li> <li>- Mise en œuvre des missions du CORECOT autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une mission d'accueil et d'orientation au service des entreprises privées et coopératives ;</li> <li>▪ une mission générale d'évaluation de l'endettement au sein de la filière et de détection des difficultés ;</li> <li>▪ une mission d'expertise et de traitement des difficultés des entreprises.</li> </ul> </li> <li>- Négociation d'un moratoires et d'abandons de créance entre l'Etat, les fournisseurs d'intrants et les opérateurs de la filière pour restaurer la crédibilité financière de la filière et notamment des structures en difficulté</li> <li>- Audit stratégique des opérateurs en difficulté et notamment : SICOSA/URECOSCI, DOPA, SOFICOCI, TRITURAF ainsi que des coopératives <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation des implications juridiques de la situation financière dégradée (recapitalisation, ouverture d'une procédure de règlement collectif, etc.) et évaluation des risques à court terme</li> <li>▪ Négociation et mise en œuvre de plans de restructuration</li> </ul> </li> <li>- Inventaire des mesures susceptibles d'être prises pour prévenir toute aggravation de la crise et empêcher l'effondrement de pans entiers de la filière</li> <li>- Constitution d'une provision pour le financement de la relance</li> <li>- Suivi de l'utilisation des fonds destinés aux entreprises en difficultés.</li> </ul>
<b>Chronogramme</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2009

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- Proposition validée par le Conseil des Ministres du 19/6/08 pour les entreprises privées
- Intégration d'une composante « appui à la restructuration des coopératives » dans le programme d'appui aux OPA coton en cours de préparation.

**Mesures préalables – Appui à la restructuration des entreprises et à l’assainissement financier de la filière**

**2. Fiche action n°01 : Apurement des arriérés de l’ex-LCCI vis-à-vis des producteurs de coton et des travailleurs de l’entreprise**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les arriérés vis-à-vis des producteurs de coton sont apurés</li> <li>- Les droits et les arriérés de salaire des travailleurs de l’ex-LCCI sont soldés</li> </ul>
<b>Montant</b>	4,06 Mrds FCFA (arriérés producteurs) + 2,28 Mrds FCFA (droits des travailleurs) + 0,11 Mrd FCFA (Audits et divers)
<b>Maître d’œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	MINAGRI
<b>Contexte et justification</b>	<p>La LCCI était l’adjudicataire du bloc nord-est de la privatisation partielle de la CIDT en 1998. Cette société qui assurait 40% de la production ivoirienne de coton a été mise en liquidation en 2006. Sa faillite a des conséquences économiques et sociales considérables. Or la vente des actifs de LCCI ne permettra pas d’apurer les dettes de cette société vis-à-vis de son personnel et des nombreux producteurs qui ont livré du coton sans être payés. En effet, d’autres créanciers sont prioritaires et la Délégation de la Commission Européenne à Abidjan a pu vérifier auprès du tribunal en charge de la liquidation que la valeur des créances prioritaires est supérieure à celle des actifs à liquider. Dans le même temps, le rachat de ces actifs (usines, matériels roulants, etc…) ne peut pas se faire dans de bonnes conditions si les repreneurs sont exposés au risque de mouvements sociaux.</p> <p>Pour débloquer cette situation et pour relancer l’activité économique dans les zones d’intervention de l’ex-LCCI, il est prévu d’appuyer la procédure de liquidation de la LCCI en apurant ses dettes vis-à-vis de son personnel et vis-à-vis des producteurs ou groupements de producteurs, à travers un devis-programme auquel seront annexés des listes de créances certifiées par des organismes tiers (Inspection du travail, auditeurs).</p> <p>Il s’agit ici d’atténuer l’impact social de cette faillite et de créer un contexte favorable au rachat et à la relance des activités des usines de LCCI.</p>
<b>Description de l’activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des créances encore dues par l’ex-LCCI aux producteurs de coton et aux travailleurs de l’entreprise</li> <li>- Validation des états</li> <li>- Règlement des sommes dues</li> </ul>
<b>Chronogramme</b>	1er semestre 2009

**Suivi de la mise en œuvre de l’activité :**

Etat d’avancement au 15 octobre 2008 :

- Listings des producteurs regroupés en organisations de producteurs de coton disponibles depuis avril 2008
- Listings des travailleurs en cours de validation
- Financement en cours de mobilisation (avenant au COM STABEX 99/2 en cours de signature)

**Mesures préalables – Appui à la restructuration des entreprises et à l’assainissement financier de la filière**

**3. Fiche action n°01bis : Apurement des arriérés, autres que l’ex-LCCI, vis-à-vis des producteurs de coton**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les arriérés vis-à-vis des producteurs de coton sont apurés</li> <li>- Les arriérés vis-à-vis des structures qui ont préfinancé les subventions décidées par l’Etat sont apurées</li> </ul>
<b>Montant</b>	Le montant des arriérés (subventions comprises) s’élève à environ 2,75 Mrds FCFA
<b>Maître d’œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	MINAGRI
<b>Contexte et justification</b>	<p>La filière coton joue un rôle important dans l’économie agricole de la Côte d’Ivoire car elle constitue un puissant facteur de lutte contre la pauvreté, notamment dans les zones de savanes. Toutefois cette filière est confrontée, depuis la campagne 2001-2002 à une grave crise due à une privatisation et une libéralisation mal maîtrisées ainsi qu’à la chute des prix sur le marché international. Ces difficultés se sont trouvées amplifiées par le conflit armé survenu en septembre 2002.</p> <p>Au nombre des actions initiées depuis la crise par l’Etat ivoirien figurent des subventions aux prix d’achat du coton graine pour les campagnes 2001-2002 à 2004-2005. Ainsi le montant total des subventions au cours de ces quatre campagnes est estimé à 18 milliards Fcfa dont 17 Milliards ont été déjà remboursées sur les ressources des fonds STABEX mis à la disposition par l’Union Européenne. Le remboursement des subventions aux prix de coton graine a donné un signal fort de la volonté des Pouvoirs Publics d’assainir la filière. Ces opérations ont eu un impact extrêmement positif.</p> <p>L’UE a cependant indiqué par courrier N° AGRI D(200 8) 481 daté du 14 avril 2008 qu’ il ne lui était plus possible de poursuivre le remboursement des subventions. Cette opération serait assimilée à de l’appui budgétaire visant à apurer une dette de l’Etat ivoirien alors que la Côte d’Ivoire n’est plus éligible à ce type de financements en l’absence d’accord avec le Fonds Monétaire International..</p> <p>Or; les droits à subvention estimés à 499.148.346 Fcfa pour la zone de l’usine DOPA de Bouaké n’ont pas encore été payés aux producteurs ou remboursés aux structures qui les avaient préfinancés.</p> <p>A cela, il faut ajouter, selon le cabinet ACE, 2.204.910.064 Fcfa dus par les OPA faitières aux producteurs à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les arriérés de l’URECOSCI / SICOSA à des producteurs de la zone de Korhogo pour un montant de 1.262.681.452 Fcfa;</li> <li>- les arriérés de l’URECOSCI à des producteurs de la zone centre (Mankono) pour un montant de 830.561.971 Fcfa</li> <li>- les arriérés de l’UIRECOOPAGG / SICOSA à des producteurs de la zone de Korhogo pour un montant de 111.666.641 Fcfa.</li> </ul> <p>Or, il est important dans un souci d’équité vis-à-vis des producteurs de l’ex-LCCI que l’ensemble des arriérés remontant à ces années troubles soient apurés.</p> <p>Afin d’apaiser le climat social de toutes les zones de production où il existe encore des arriérés et consolider les efforts déjà réalisés avec l’appui de l’Union Européenne, il est proposé de poursuivre l’apurement des différents arriérés restant dus.</p>
<b>Description de l’activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des créances encore dues aux producteurs de coton au titre des campagnes 2001/2002 à 2004/2005</li> <li>- Validation des états</li> <li>- Règlement des sommes dues</li> </ul>
<b>Chronogramme</b>	1er semestre 2009

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- Listings des producteurs disponibles

**Mesures préalables – Appui à la restructuration des entreprises et à l’assainissement financier de la filière**

**4. Fiche action n°02 : Stratégie nationale de transformation de la graine de coton**

<b>Résultat attendu</b>	La production nationale de graines de coton est transformée localement au bénéfice de la filière
<b>Montant</b>	35 000 000 FCFA
<b>Maître d’œuvre</b>	MINAGRI/Min. Industrie
<b>Exécution</b>	Consultant
<b>Contexte et justification</b>	<p>Le principal opérateur de la place (TRITURAF) est confronté à des difficultés de trésorerie qui l’ont conduit à accumuler des dettes vis-à-vis des égreneurs, de son personnel et de l’Etat. Les tonnages réceptionnés à l’usine de Bouaké se sont effondrés passant de plus de 200 000 tonnes en 1998 à 12 000 tonnes en 2007. L’usine n’a pas eu d’activité au cours de la campagne 2007-2008 n’est pas assurée.</p> <p>A l’origine de cette situation, il y a probablement des erreurs de gestion mais également la concurrence des huiles importées (les prix de vente de l’huile sortie usine sont passés de 530 000 F/tonne en 2001-2002 à moins de 375 000 F/tonne en 2007 et les débouchés intéressants offerts par le marché international à la recherche de protéines végétales pour l’alimentation animale.</p> <p>A la suite des pertes enregistrées, la recapitalisation de TRITURAF est une nécessité et constitue un préalable au financement de la relance de ses activités (besoin d’un crédit de relance de 2 Mrds F). De plus, TRITURAF souhaite négocier un modus vivendi avec ses créanciers (égreneurs et Etat, notamment) et sécuriser ses approvisionnements en graine à des prix attractifs par l’instauration d’un Droit unique de sortie (DUS) à l’exportation pour décourager les exportations. Les revenus des sociétés cotonnières et des producteurs s’en trouveraient amputés d’autant.</p> <p>Ces propositions du management de TRITURAF ne seraient pas bénéfiques à court terme pour les égreneurs et donc pour la filière puisque le prix de la graine est un élément constitutif du prix du coton graine.</p> <p>Il est donc important de préciser les enjeux d’une stratégie nationale de la transformation des graines de coton et voir le traitement réservé au coton dans le cadre des APE. Cette stratégie devra prendre en compte les éléments contenus dans la note de l’ARECA sur la transformation de la graine de coton.</p>
<b>Description de l’activité et tâches</b>	Revue et perspectives de la relance de la transformation de la graine de coton pour la production d’huile et des coproduits (tourteaux pour l’alimentation animale).
<b>Chronogramme</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2009

**Suivi de la mise en œuvre de l’activité :**

Etat d’avancement au 15 octobre 2008 :

TRITURAF – Note d’information – Juin 2007

TRITURAF – Note de présentation– non datée



## **Mesures préalables – Appui à la restructuration des entreprises et à l’assainissement financier de la filière**

### **5. Fiche action n°03 : Relance du secteur textile /confection**

<b>Résultat attendu</b>	Au moins 25% de la production nationale de coton fibre est transformée localement
<b>Montant</b>	35 000 000 FCFA
<b>Maître d’œuvre</b>	Ministère de l’Industrie + MINAGRI
<b>Exécution</b>	Consultant
<b>Contexte et justification</b>	Moins de 5% de la fibre de coton produite en Côte d’Ivoire est transformée localement et le secteur textile/confection est en voie de désindustrialisation avec de nombreuses pertes d’emploi. De ce fait, producteurs et sociétés cotonnières sont entièrement tributaires pour l’écoulement de la fibre d’un marché international caractérisé par la baisse tendancielle des cours et leur forte volatilité. Néanmoins, il convient de mentionner la recrudescence de la concurrence internationale en matière de transformation de la fibre notamment de la part de la Chine depuis le démantèlement de l’accord multifibre en janvier 2005.
<b>Description de l’activité et tâches</b>	Etude de faisabilité d’un programme de relance du secteur textile/confection dans le cadre des initiatives régionales (cf. agenda coton de l’UEMOA)
<b>Chronogramme</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2009

#### **Suivi de la mise en œuvre de l’activité :**

Etat d’avancement au 15 octobre 2008 :

TDR à rédiger

## **Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière**

### **Sous-objectif n°1 : Améliorer le positionnement de l'Etat dans la filière**

#### **6. Fiche action n°1.1: Répartition des rôles entre l'Etat et les professionnels dans la filière coton**

<b>Résultat attendu</b>	Il existe un consensus entre l'Etat et les acteurs, qui garantit un partage clair des rôles et des responsabilités entre l'Etat et les acteurs économiques dans la filière notamment en matière de régulation des relations entre les acteurs
<b>Montant</b>	5 413 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	Consultant
<b>Contexte et justification</b>	Les diagnostics antérieurs ont souligné les dysfonctionnements de la filière imputables aux incertitudes dans la distribution des rôles et des responsabilités entre le secteur public et le secteur privé dans la filière, aux difficultés d'exercice par l'Etat de ses prérogatives dans la filière et à l'insuffisance de la concertation entre l'Etat et les familles professionnelles de la filière réunies dans l'INTERCOTON. Il convient dès lors, dans le cadre d'une concertation entre l'Etat et les familles professionnelles de revoir le positionnement stratégique de l'Etat dans la filière et d'adapter en conséquence ses missions et fonctions, ses modes d'intervention et son dispositif institutionnel.
<b>Description de l'activité et tâches</b>	a) Atelier de concertation sur la répartition des rôles b) Création d'un groupe de travail ad hoc pour valider la répartition des rôles
<b>Chronogramme</b>	2008 et 2009

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

##### Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- Tenue d'un atelier sur la répartition des rôles entre l'Etat et l'Interprofession dans le secteur coton les 18 & 19 mars 2008
- Publication des actes de l'atelier le 6 mai 2008
- Mise en place d'un groupe de travail au niveau du comité de pilotage du renforcement de la gestion interprofessionnelle pour approfondir les résolutions de l'atelier de mars 2008
- Elaboration d'une matrice de répartition des rôles entre l'Etat et l'Interprofession au regard des textes en vigueur et des résolutions de l'atelier de mars 2008

## Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière

### Sous-objectif n°2 : Améliorer le dispositif de gestion interprofessionnelle

#### 7. Fiche action n°1.2: **Adaptation du cadre national de la gestion interprofessionnelle pour le rendre applicable et adaptable à la gestion des filières agricoles**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La loi ou le règlement consacre l'existence de la gestion interprofessionnelle des filières agricoles et prévoit une procédure d'extension des accords interprofessionnels.</li><li>- Il existe un cadre juridique qui garantit :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ un partage clair des rôles et des responsabilités entre l'Etat et les acteurs économiques dans les filières agricoles notamment en matière de régulation des relations entre les acteurs</li><li>▪ l'exercice par l'Etat de la plénitude de ses prérogatives dans les filières libéralisées</li><li>▪ des modes d'intervention et un dispositif institutionnel de l'Etat dans les filières cohérents avec la privatisation et la libéralisation</li><li>▪ le développement d'un partenariat entre l'Etat et les filières représentées par leurs interprofessions pour la mise en œuvre des politiques de développement</li></ul></li></ul>
<b>Montant</b>	10 000 000 FCFA (DP appui à la gestion interprofessionnelle)
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	Consultants + atelier
<b>Contexte et justification</b>	<p>les diagnostics antérieurs ont souligné les dysfonctionnements des filières imputables aux incertitudes juridiques quant au rôle des interprofessions.</p> <p>Si la gestion interprofessionnelle constitue l'instrument privilégié pour assurer le maintien d'une organisation filière dans le contexte de la libéralisation de l'économie, son fondement exclusivement contractuel limite son efficacité. En effet, les accords interprofessionnels n'obligent que les membres des familles professionnelles adhérant à une organisation professionnelle signataire des dits accords en vertu de l'effet relatif des contrats. Les tiers ou ceux qui choisissent de se placer en marge des organisations signataires ne sont pas tenus par les accords. Dès lors, et faute d'un consensus fort au sein des familles professionnelles, le risque est grand de se voir multiplier les « dissidences » et partant, de fragiliser l'organisation filière mise en place.</p> <p>Remédier à cette difficulté passe par l'adoption d'une procédure dite « d'extension » des accords interprofessionnels, permettant d'obliger tous les membres des familles professionnelles représentées au sein de l'interprofession par une organisation jugée représentative.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Relecture/toilettage des textes gouvernant l'action de l'Etat dans les filières agricoles, création/adaptation des supports institutionnels de l'action de l'Etat dans les filières (cadre pérenne de concertation, renforcement de la coordination interministérielle, etc.)</li><li>b) Elaboration d'un avant projet de loi/règlement sur les interprofessions agricoles et la procédure d'extension des accords interprofessionnels</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2009

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

##### Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- TDR relatifs à l'élaboration d'un projet de loi/règlement portant reconnaissance de la gestion interprofessionnelle des filières agricoles et adoption d'une procédure d'extension en cours de rédaction

## Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière

### Sous-objectif n°2 : Améliorer le dispositif de gestion interprofessionnelle de la filière coton

#### 8. Fiche action n°1.3 : Appui technique et juridique pour la refonte et le renforcement du cadre juridique de la gestion interprofessionnelle de la filière coton

<b>Résultat attendu</b>	<p>L'INTERCOTON dispose du cadre juridique lui permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- occuper tout l'espace ordinairement dévolu à une organisation interprofessionnelle dans la gestion d'une filière en termes :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ d'organisation économique du secteur</li><li>▪ de régulation des relations entre les familles professionnelles membres</li></ul></li><li>- assurer une parfaite coordination verticale et horizontale des interventions des différents groupes d'acteurs dans la filière</li><li>- collecter, traiter et diffuser toute l'information économique et agronomique indispensable pour<ul style="list-style-type: none"><li>▪ élaborer et suivre les accords interprofessionnels</li><li>▪ permettre aux acteurs publics et privés de concevoir leurs stratégies respectives</li><li>▪ garantir la transparence dans les relations entre les acteurs</li></ul></li><li>- améliorer la représentativité de ses membres.</li></ul>
<b>Montant</b>	25 000 000 FCFA (DP appui à gestion interprofessionnelle)
<b>Maître d'œuvre</b>	INTERCOTON + MINAGRI
<b>Exécution</b>	Consultant international + consultant national + ateliers de validation
<b>Contexte et justification</b>	<p>Le diagnostic a relevé d'importants écarts entre d'une part, la structure et le fonctionnement actuels d'INTERCOTON et d'autre part, les principes qui gouvernent habituellement la gestion interprofessionnelle des filières agricoles dans les économies libéralisées.</p> <p>En conséquence, une réforme en profondeur touchant à la fois son statut et son fonctionnement s'impose pour replacer INTERCOTON au centre du dispositif de régulation de la filière et redonner corps à la gestion interprofessionnelle.</p> <p>Un accent particulier doit être mis sur la question de l'information sur la filière laquelle constitue l'une des premières raisons d'être de toute interprofession. Plus spécifiquement en Côte d'Ivoire, une information incomplète ou dépassée sur les différents segments de la filière ou sur les flux physiques ou financiers dans la filière, ont été à l'origine de très nombreux dysfonctionnements et ont empêché ou ralenti la mise en œuvre de mesures de redressement (cf. difficulté et retard dans l'apurement des créances des producteurs sur les sociétés cotonnières). L'Etat s'est trouvé dans l'obligation de contracter avec un prestataire pour pouvoir disposer d'un minimum d'informations.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<p><b>a)</b> Relecture/toilettage des actes qui sous tendent le dispositif de gestion interprofessionnelle afin d'assurer son recentrage sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la concertation entre les familles professionnelles</li><li>- l'élaboration de l'accord ou des accords interprofessionnels et le suivi de leur exécution</li><li>- l'élaboration de contrats types (vente de coton graine, fourniture d'intrants, crédit accessoire à la fourniture d'intrants ou d'autres biens, fourniture de services, etc.</li><li>- l'information agro-économique sur la filière</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion de fonctions d'intérêt commun aux différentes familles professionnelles et le développement d'outils techniques et financiers propres à soutenir le développement de la filière</li> <li>- le règlement des litiges de principe et de qualité nés des accords interprofessionnels</li> </ul> <p><b>b)</b> Mise en forme d'un ou d'avant projet(s) d'accord interprofessionnel (ou d'accords interprofessionnels) ayant pour objet de régir les relations entre les familles professionnelles concernées et les contrats types subséquents. Cet accord sera rédigé sur la base de la contribution des groupes de travail thématiques chargés de négocier le contenu technique de cet accord pour chacun des domaines concernés</p> <p><b>c)</b> Elaboration d'un règlement de conciliation et d'arbitrage pour les litiges de principe et de qualité nés des accords interprofessionnels et établissement d'une liste de conciliateurs et d'arbitres</p>
<b>Chronogramme</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2009

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- L'Assemblée générale d'INTERCOTON de mai 2008 a restructuré l'interprofession autour des deux familles professionnelles de la filière que sont les producteurs et les sociétés d'égrenage
- TDR relatifs à :
  - la relecture/toilettage des textes gouvernant la gestion interprofessionnelle de la filière coton
  - l'élaboration d'un règlement de conciliation et d'arbitrage
en cours de rédaction
- le projet de devis programme (DP) permettant de prendre en compte le présent projet est finalisé mais non approuvé.

## **Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière**

### **Sous-objectif n°2 : Améliorer le dispositif de gestion interprofessionnelle de la filière coton**

#### **9. Fiche action n°1.4 : Elaboration et appui à la mise en œuvre d'un nouvel accord sur le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine au producteur**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un partage des coûts de la filière entre l'Etat et les acteurs, cohérent avec la politique de libéralisation et la stratégie de réduction de la pauvreté</li><li>- Un mode de financement des fonctions et services à la filière axé sur la performance</li><li>- Un accord entre les producteurs et les sociétés cotonnières sur un mécanisme de détermination du prix du coton graine et d'atténuation de la variation interannuelle du prix du coton.</li></ul>
<b>Montant</b>	123 300 000 FCFA (étude COWI = 117,3 millions FCFA + provision DP= 6 millions FCFA)
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI/INTERCOTON
<b>Exécution</b>	Consultants et INTERCOTON
<b>Contexte et justification</b>	<p>Producteurs et égreneurs considèrent que le mécanisme en vigueur depuis la campagne 98 – 99 doit être revu car :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- il prend en compte différents prélèvements obligatoires dont le principe et/ou les modalités sont aujourd'hui remis en cause</li><li>- les coûts paramétriques auxquels il se réfère sont dépassés</li><li>- le paysage institutionnel de la filière a considérablement évolué,</li><li>- la baisse des cours impose un nouveau partage des revenus de la fibre</li></ul> <p>Par ailleurs, les fluctuations interannuelles des cours de la fibre ont des effets négatifs sur les revenus des producteurs, des sociétés cotonnières et de l'Etat en privant les uns et les autres de toute visibilité pour la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies respectives. Face à cette situation, il est aujourd'hui admis que les systèmes de stabilisation publics qui prévalaient dans le passé se sont révélés inefficaces et inefficients. Surtout, en assurant des prix aux producteurs sans rapports avec la réalité des cours, ils empêchaient toute transmission des signaux du marché. Pour autant, les acteurs des filières ne sont pas totalement démunis face à la volatilité des cours et des travaux récents<sup>6</sup> ont ouvert la voie à différents dispositifs susceptibles d'en réduire les effets. C'est ainsi que les fonds de lissage à caractère privé gérés paritairement par les producteurs et les sociétés cotonnières réunis au sein d'une interprofession et adossés à un mécanisme de détermination du prix du coton graine épousant la tendance du marché offrent une alternative crédible lorsque les cours de la fibre évoluent dans une certaine fourchette.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Audit technique et financier des fonctions et services sujets à prélèvement obligatoire et étude d'un mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine et d'un dispositif financier accessoire de lissage du prix d'achat du coton</li><li>b) Atelier de concertation/validation par les familles professionnelles</li><li>c) Mise en place d'un groupe de travail ad hoc et élaboration d'un nouvel accord</li><li>d) Appui à la mise en œuvre de l'accord</li></ul>

<sup>6</sup> Etude de faisabilité d'un programme de gestion articulée du risque prix pour les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre AFD avec la participation de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne, 2006. Séminaire technique sur les outils de gestion des effets de la volatilité des cours du coton sur les revenus des filières et des producteurs, Dakar 24 – 25 Novembre 2005. Partenariat UE – Afrique pour le développement du Secteur du Coton, Plan d'action, Forum UE-Afrique sur le Coton Paris, 5-6 juillet 2004.

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- Etude sur contrat cadre confiée à COWI et lancée en février 2008
- Rapport attendu depuis fin juillet
- le projet de devis programme (DP) permettant de prendre en compte le groupe de travail (volet c) est finalisé mais non approuvé.

## **Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière**

### **Sous-objectif n°2 : Améliorer le dispositif de gestion interprofessionnelle de la filière coton**

#### **10. Fiche action n°1.5 : Renforcement des capacités des acteurs privés dans la gestion de la filière**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les organisations professionnelles de la filière et INTERCOTON assurent efficacement leurs fonctions</li><li>- Les producteurs sont informés du cadre réglementaire</li></ul>
<b>Montant</b>	410 000 000 F CFA (Assistance technique à INTERCOTON = 262 millions FCFA + DP appui à gestion interprofessionnelle = 148 millions FCFA)
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	Expertise, équipements, atelier, consultants
<b>Contexte et justification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Au sortir d'une longue tradition d'économie administrée, les acteurs privés éprouvent des difficultés à se mouvoir dans un environnement libéralisé (partage des rôles et des responsabilités, modes d'intervention)</li><li>- la gestion interprofessionnelle est un concept nouveau qui plus est, n'a pas été consacré par la loi ou le règlement : il est donc difficile pour les membres de l'INTERCOTON de tirer pleinement parti de ce mode de gestion,</li><li>- La faiblesse des cours de la fibre et la baisse de la production ne permettent pas de dégager les ressources indispensables à l'INTERCOTON pour jouer pleinement son rôle</li></ul>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Mise en place d'une assistance technique auprès d'INTERCOTON</li><li>b) visites d'échanges autour des thèmes :<ul style="list-style-type: none"><li>- de la cogestion Etat secteur privé des filières agricoles</li><li>- de la gestion interprofessionnelle des filières</li></ul></li><li>c) sessions d'information et de formation autour des thèmes suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>- de la gestion interprofessionnelle</li><li>- de l'économie contractuelle</li><li>- de la rédaction juridique (actes administratifs, contrats privés, accords interprofessionnels...)</li><li>- de la formation des prix du coton graine et de la fibre</li><li>- de la gestion des conflits</li><li>- de la négociation</li><li>- de l'information sur la filière</li></ul></li><li>d) organisations de sessions de restitution pour les producteurs</li><li>e) création d'une base de données sur les OPA</li><li>f) amélioration de l'information statistique et économique et réalisation d'un annuaire statistique</li><li>g) élaboration d'accords interprofessionnels dans les domaines d'intérêt commun</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2008 et année 2009

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

##### Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- la procédure de recrutement de l'Assistant Technique long terme (2 ans) pour INTERCOTON a été lancée en juin 2008 (TDR finalisés fin août) et devrait s'achever en décembre 2008.



- les autres activités du projet sont inclus dans le devis programme (DP) d'appui à la gestion interprofessionnelle qui est finalisé mais non approuvé.

## **Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière**

### **Sous-objectif n°3 : Professionnaliser les organisations de producteurs**

#### **11. Fiche action n°1.6 : Programme pilote d'appui à la restructuration et à la professionnalisation des organisations professionnelles agricoles**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un diagnostic actualisé des organisations de producteurs donne une image fidèle de leur structuration et de leurs performances</li><li>- Un programme biennal de restructuration et de professionnalisation des organisations de producteurs de coton est disponible et mis en oeuvre</li><li>- Un dispositif de traitement de l'endettement des OP (interne et externe) est identifié</li></ul>
<b>Montant</b>	1 000 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI et ANOPACI (agence d'exécution)
<b>Exécution</b>	ANOPACI + prestataires de service
<b>Contexte et justification</b>	<p>L'organisation de la filière est une exigence forte pour tout à la fois sécuriser les producteurs, les sociétés cotonnières, les fournisseurs d'intrants et les banques commerciales. Dans le contexte de la libéralisation, cette organisation filière ne peut être assurée que par les acteurs eux-mêmes dans le cadre d'un dispositif de gestion interprofessionnelle. Or ce mode de gestion suppose que les familles professionnelles se retrouvent au sein d'organisations représentatives et performantes.</p> <p>En ce qui concerne les organisations de producteurs, le mouvement de structuration a de loin précédé la libéralisation au point que ces organisations ont longtemps fait figure de modèle laissant à penser qu'elles seraient à même de soutenir efficacement le processus de réforme induit par la privatisation et la libéralisation. Néanmoins, depuis ces dernières réformes mais aussi en raison de la crise sociopolitique, l'unité des producteurs comme les performances des organisations ont été mises à mal, comme l'attestent la multiplication des faitières et le développement des associations de fait (GI), compromettant ainsi tous les efforts pour une plus grande implication et responsabilisation des producteurs dans l'organisation et le fonctionnement de la filière coton ainsi que la viabilité même de la gestion interprofessionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le fonctionnement institutionnel, comptable et financier des organisations n'est plus conforme aux prescriptions de la loi ou du règlement,</li><li>- la représentativité des organisations de producteurs (OP) est sujette à caution,</li><li>- les OP ne sont plus en mesure d'apporter les biens et services attendus par les producteurs,</li><li>- la plupart des OP ne sont plus capables d'honorer leurs dettes et/ou de recouvrer leurs créances</li></ul>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<p>A Elaboration d'un contrat de subvention avec ANOPACI pour la formulation et la mise en œuvre d'un projet pilote d'appui à la restructuration des OPA de la filière coton</p> <p>B Mise en œuvre des composantes du projet :</p> <p>1) Composante 1 : Projet pilote d'appui aux organisations professionnelles agricoles dont les missions seront d'accompagner la restructuration des OPA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Missions de sensibilisation</li><li>b) Etablissement de diagnostics participatifs (reconstitution des comptes et analyse de la situation actuelle)</li><li>c) Elaboration d'un ou plusieurs scénarios de redressement</li><li>d) Examen des options du plan de restructuration/développement par les</li></ul>

	<p>instances qualifiées des OP</p> <p>e) Adoption par chaque OPA, d'un plan de restructuration/développement</p> <p>f) Appui technique à la mise en œuvre des plans de restructuration/développement</p> <p>g) Rédaction d'une note de cadrage d'un dispositif de traitement des dettes</p> <p>2) Composante 2 : Appui à la restructuration et au renforcement des organisations représentatives des producteurs (AFFICOT-CI et faitières) :</p> <p>a) Etablissement d'un diagnostic participatif avec appui d'un consultant extérieur</p> <p>b) Elaboration d'une stratégie d'amélioration de la représentation des producteurs et d'un plan d'action pour la restructuration du dispositif de représentation des producteurs au sein des instances régionales ou nationales</p> <p>c) Appui à la mise en œuvre du plan d'action</p> <p>3) Composante 3 : Appui à la formation des responsables des OP (élus et techniciens/comptables) et sensibilisation des membres</p> <p>a) Définition de modules de formation</p> <p>b) Mise en œuvre</p> <p>c) Pérennisation d'une structure de formation commune aux OP</p> <p>d) Sensibilisation des membres des OP</p> <p>4) Composante 4 : Appui à la coordination et au suivi évaluation du projet</p>
<b>Chronogramme</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2008, 2009 et 2010

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- TDR relatifs à l'élaboration d'un bilan diagnostic, programme de restructuration et de professionnalisation des organisations de producteurs de coton finalisés mais non validés puis annulés
- Enquêtes de terrain sur la pertinence des points d'application du projet lancées (résultat attendu fin septembre)
- Rédaction du contrat de subvention avec ANOPACI à finaliser avant mi-novembre 2008

## **Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière**

### **Sous-objectif n°3 : Professionnaliser les organisations de producteurs**

#### **12. Fiche action n°1.7 : Mise en œuvre de la première phase de cinq ans d'un programme consolidé d'appui à la professionnalisation des organisations de producteurs de coton**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- la structuration des organisations de producteurs :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ soutient leur viabilité économique et financière</li><li>▪ répond aux exigences de la gestion interprofessionnelle</li></ul></li><li>- la famille des producteurs est dotée d'une organisation représentative qui peut valablement siéger au sein de l'organisation interprofessionnelle</li><li>- les organisations de producteurs ont un fonctionnement institutionnel amélioré et gèrent efficacement les fonctions techniques et économiques qui leurs incombent</li></ul>
<b>Montant</b>	5 000 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI + Structure représentative des organisations de producteurs de coton
<b>Exécution</b>	Structure représentative des organisations de producteurs de coton + prestataires de services
<b>Contexte et justification</b>	L'affaiblissement des OPA a contribué à la dégradation de la filière. La remise sur pied d'un réseau performant d'organisations de producteurs capables d'assurer efficacement les fonctions leur incombant au titre des accords interprofessionnels et de la défense des intérêts des producteurs revêt un caractère prioritaire.
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) sur la base des acquis du projet pilote d'appui aux OPA, élaboration d'un programme à long terme</li><li>b) recherche de financement</li><li>c) Exécution de ce programme de restructuration et de professionnalisation des organisations de producteurs de coton</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2011-2015

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

##### Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Programme subordonné aux résultats du projet pilote objet de la fiche 1.6.

## Volet n°1 : Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière

### Sous-objectif n°3 : Professionnaliser les organisations de producteurs

#### 13. Fiche action n°1.8 : Programme de renforcement des capacités du MINAGRI (services centraux et services déconcentrés dans les zones cotonnières)

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le fonctionnement des organisations coopératives et associatives de producteurs est conforme aux dispositions légales et réglementaires</li><li>- La DOPA et les services déconcentrés du MINAGRI remplissent efficacement leur mission de suivi de l'application de la réglementation et les agréments sont délivrés conformément aux textes en vigueur.</li><li>- Le Conseil Supérieur de la Coopération et les Comités Régionaux d'agrément des coopératives sont consultés avant l'attribution des agréments</li></ul>
<b>Montant</b>	500 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	MINAGRI
<b>Contexte et justification</b>	Les dysfonctionnements de nombreuses organisations de producteurs sont liés au non respect par ces dernières des règles régissant l'organisation et le fonctionnement institutionnel comptable et financier des organisations professionnelles agricoles et notamment de la loi sur les coopératives. L'Etat auquel incombe l'obligation de veiller à l'application des règles est dépourvu de moyens pour pouvoir agir efficacement. En particulier, du fait de la crise, les services déconcentrés du MINAGRI ne sont plus opérationnels.
<b>Description de l'activité et tâches</b>	Sur la base des acquis du projet pilote d'appui à la restructuration des OPA du secteur coton, élaboration et mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités des services du MINAGRI en charge des OPA : <ul style="list-style-type: none"><li>a) Renforcement de capacité de la DOPA et de ses services déconcentrés dans au moins une partie de la zone cotonnière y compris l'acquisition d'équipements nécessaires (véhicules et matériels de bureautique)</li><li>b) Appui aux missions d'inspection des OPA et d'instruction des demandes d'agrément</li><li>c) Elaboration d'outils d'analyse et de traitement des dossiers et amélioration de la circulation de l'information entre les services centraux et déconcentrés</li><li>d) Adaptation du cadre juridique des OPA sur la base des recommandations du projet pilote</li><li>e) Mise en œuvre du cadre de concertation OP/administration sur l'évaluation du cadre juridique, l'autocontrôle des OP par un corps d'inspection interne aux OP, le financement des OP, la représentativité et la participation des OP à l'élaboration et au suivi des programmes locaux et nationaux</li><li>f) Appui au renforcement des capacités et à l'organisation régulière de réunions des comités d'agrément</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2010-2011

#### Suivi de la mise en œuvre de l'activité :

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Programme subordonné aux résultats du projet pilote objet de la fiche 1.6.

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°1 : Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production**

### **14. Fiche action n°2.1 : Elaboration d'un programme de relance de la recherche cotonnière**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un document de projet validé permettant de lancer un programme de recherche</li><li>- Un dossier est disponible et permet à l'Etat et à la filière de prendre une décision éclairée quant à l'introduction du coton transgénique en Côte d'Ivoire</li></ul>
<b>Montant</b>	12 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI/INTERCOTON
<b>Exécution</b>	CNRA + Consultants spécialisés
<b>Contexte et justification</b>	<p>Le bilan diagnostique de la filière coton ivoirienne a mis en évidence la nécessité d'améliorer la productivité au stade de la production. Les performances agronomiques stagnent voire régressent depuis une vingtaine d'années. Il est donc nécessaire de redynamiser les relais ivoiriens de la recherche agronomique et notamment le CNRA, qui a considérablement ralenti ses activités depuis septembre 2002 en raison de la destruction et du pillage de la station de Bouaké et de la réduction des financements. Cette redynamisation y compris la reconstruction d'infrastructures de recherche à Bouaké et/ou sur d'autres sites, doit se faire autour d'un programme de rattrapage et de relance conduit, si possible, en synergie avec les institutions des pays de la sous-région producteurs de coton (éventuellement avec l'appui du CORAF) de manière à éviter les doubles emplois. Ce programme doit s'appuyer sur les acquis de la recherche ivoirienne et des pays limitrophes mais également sur les orientations retenues par les pays les plus compétitifs au niveau international. Un effort particulier doit être fait en ce qui concerne plus particulièrement la fertilisation et la physiologie du coton sur lesquels peu de travaux ont été conduits au cours de la dernière décennie.</p> <p>Par ailleurs, alors que le coton génétiquement modifié (OGM) représente désormais près de 50 % de la production mondiale, la Côte d'Ivoire doit être en mesure de prendre une position éclairée quant à son introduction ou non et sur les conséquences de son choix. Il convient notamment de s'interroger :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sur l'impact du coton Bt (variétés résistantes aux insectes) sur la hausse de la productivité, de la compétitivité et de la durabilité du coton ivoirien,</li><li>- sur les implications au niveau de la durabilité environnementale et financière,</li><li>- sur l'avenir du coton traditionnel (développement d'un marché du coton traditionnel aux côtés d'un marché du coton Bt)</li></ul> <p>En effet, l'accès permanent aux variétés transgéniques nécessite un engagement politique pour fournir les éléments d'un processus réglementaire rigoureux, transparent et effectif concernant la production de semences, les structures d'appui conseil aux producteurs, les droits de propriété industrielle.</p> <p>L'exigence principale des cultures biotechnologiques est l'obligation de satisfaire un besoin agronomique, environnemental ou social clair et d'apporter un bénéfice démontrable aux producteurs.</p>
<b>Description des activités et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Préparer un programme de relance de la recherche permettant d'améliorer la productivité avec l'appui d'un consultant ;</li><li>b) Faire établir par le CNRA un premier état des lieux et une note de cadrage relative au coton transgénique et préparer un projet pilote intégré d'expérimentation voire d'introduction de variétés transgéniques ;</li><li>c) Organiser un atelier de validation du programme et faire valider le ou les document (s) de politique et de programmation</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2009

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

INTERCOTON/CNRA : Projets d'appui de la recherche à la filière coton pour une production cotonnière durable – juin 2004 (préparés dans le cadre de la préparation du STABEX COM 99/2)

FIRCA : Planification des activités de la filière coton – décembre 2004

Document de travail réalisé par INTERCOTON/CNRA en 2005 sur la problématique de la recherche coton

CNRA : liste des projets priorisés par la filière (document en cours de réactualisation)

Les premières concertations avec les acteurs concernés (CNRA et professionnels de la filière) ont démarré début novembre 2007.

Le recrutement d'un consultant international pour aider à l'identification des priorités de recherche est inclus dans le devis programme (DP) d'appui à la gestion interprofessionnelle qui est finalisé mais non approuvé.

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°1 : Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production**

**15. Fiche action n°2.2 : Mise en œuvre du programme de relance de la recherche agronomique (1ère tranche triennale)**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La recherche agronomique dans le secteur du coton est relancée et enregistre ses premiers résultats</li><li>- Impact attendu : diminution des coûts de production et augmentation des rendements par le renouvellement du matériel végétal avec des variétés plus performantes et des itinéraires techniques plus efficaces</li></ul>
<b>Montant</b>	3 000 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI + FIRCA + INTERCOTON
<b>Exécution</b>	CNRA + autres structures de recherche + prestataires (travaux et services)
<b>Contexte et justification</b>	L'amélioration de la productivité est indispensable à une relance durable de la filière. Elle passe par la mise au point de techniques plus performantes en termes de coûts de production et de rendements agronomiques.
<b>Description des activités et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Appels à propositions sur la base des priorités qui auront été retenues (voir fiche 2.1)</li><li>b) Réalisation des programmes</li><li>c) Formulation d'une seconde tranche</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2009-2012

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Un sous-programme de réhabilitation du schéma semencier considéré comme prioritaire a été financé par l'UE et a effectivement démarré en juillet 2007 pour une période de deux ans.

Programme subordonné aux résultats de l'exercice de programmation objet de la fiche 2.1.



## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°1 : Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production**

### **16. Fiche action n°2.3 : Amélioration des itinéraires techniques**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les innovations techniques disponibles au stade de la recherche ou de la pré-vulgarisation sont transférées et appliquées par les producteurs</li><li>- Un réseau de postes d'observation a été réhabilité</li></ul>
<b>Montant</b>	800 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	INTERCOTON/FIRCA
<b>Exécution</b>	Sociétés cotonnières + CNRA + ANADER + OPA
<b>Contexte et justification</b>	<p>Traditionnellement, les résultats obtenus en station de recherche étaient d'abord testés en pré-vulgarisation sur des points d'observation (PO) avant d'être diffusés auprès des producteurs. Ces PO ont été mis en sommeil après la privatisation et leurs activités n'ont pas été relancées.</p> <p>Or un certain nombre de techniques étaient sur le point d'être testées dans ce cadre avant d'être vulgarisées par les services d'encadrement. Il est donc nécessaire de faire un état des lieux des innovations actuellement disponibles et susceptibles tout à la fois de contribuer à l'amélioration de la compétitivité du coton ivoirien et à sa durabilité environnementale et de lancer un programme de pré-vulgarisation permettant de les tester en vraie grandeur avant de les promouvoir en milieu paysan. Parmi les innovations, il convient de citer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le labour précoce associé à la fertilisation organique et à la maîtrise de l'enherbement pour réduire l'impact de la variabilité des pluies,</li><li>- la réhabilitation par amendement calcaire, des parcelles abandonnées pour acidification</li><li>- les techniques de semis permettant d'économiser de la main d'œuvre tout en respectant les densités de plants recommandées qui sont un facteur essentiel de réalisation du potentiel variétal</li><li>- le semis direct sous-couvert végétal (SCV) déjà très largement répandu dans des pays comme le Brésil</li><li>- la fertilisation minérale en une seule application</li><li>- des formules de fertilisation prenant en compte les exigences de protection de l'environnement, de gestion durable des sols et d'optimisation des coûts (fumure organique)</li><li>- l'utilisation de pulvérisateurs à rampe verticale permettant une meilleure application sur la plante</li><li>- les dernières techniques de traitements phytosanitaires sur seuil et/ou lutte étagée ciblée (LEC) pour réduire les coûts de la protection phytosanitaire et préserver l'environnement</li></ul>
<b>Description des activités et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Préparation d'un document de projet avec l'appui d'un consultant</li><li>b) Recherche de financements complémentaires aux financements filière mobilisés par le FIRCA</li><li>c) Appels à propositions</li><li>d) Mise en œuvre</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2009-2011

### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

#### Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- Novembre 2007 : premières concertations avec les acteurs concernés (CNRA et professionnels de la filière)
- Janvier 2008 : préparation des TDR pour une mission de préparation du programme
- Mars 2008 : Requête de financement auprès du FIRCA
- Juin-septembre 2008 : mission de préparation du programme

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°1 : Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production**

### **17. Fiche action n°2.3 bis : Pérennisation du système de production de semences**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des semences de coton sont disponibles en qualité et quantité pour tous les producteurs de coton</li><li>- Le renouvellement du matériel végétal avec des variétés plus performantes et des itinéraires techniques plus efficaces</li></ul>
<b>Montant</b>	600 000 000 FCFA (200 000 000 FCFA/an pendant trois ans)
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI + FIRCA + INTERCOTON
<b>Exécution</b>	CNRA + autres structures de recherche + prestataires (travaux et services)
<b>Contexte et justification</b>	<p>Le mécanisme de production et de multiplication de la semence coton était géré par le CNRA (sélection variétale en station et production de semences de base G3) et les sociétés cotonnières (multiplication de la G3 et de la R1 jusqu'au stade de semences commerciales R2). Ce schéma a été interrompu depuis 2002 faute de contribution des sociétés cotonnières au financement des activités conduites par le CNRA.</p> <p>La disponibilité de variétés performantes est indispensable à une relance durable de la filière.</p> <p>Avec l'appui de l'Union Européenne, un financement sur deux ans (2007/2009) permet de relancer la production de semences au niveau du CNRA. Un premier lot de semences de base a été remis aux sociétés cotonnières le 15 mai 2008.</p> <p>Néanmoins, compte tenu des difficultés auxquelles la filière est confrontée, la reconstitution complète du schéma dans un cadre de filière libéralisé nécessite une phase de consolidation avant qu'un mécanisme endogène de financement ne vienne prendre le relais.</p> <p>Par ailleurs, il est prévu dans le cadre de l'appui à la gestion interprofessionnelle, qu'un accord soit négocié entre le CNRA, les égreneurs et les producteurs sur la formalisation du schéma technique et son financement.</p> <p>Enfin, il est envisagé que le coût de la semence commerciale qui est actuellement mutualisé dans le cadre du mécanisme des prix soit directement imputé à l'utilisateur dans un délai de deux ans.</p> <p>Ce projet permettra d'accompagner cette transition.</p>
<b>Description des activités et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Mise à jour du catalogue variétal</li><li>b) Réalisation des programmes en station</li><li>c) Appui aux sociétés cotonnières pour la multiplication en milieu paysan</li><li>d) Appui à la finalisation et à la mise en œuvre de l'accord semences.</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2009-2012

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- Décembre 2006-mars 2007 : négociation et signature le 29/6/2007, d'un contrat de subvention de 313,5 millions FCFA avec CNRA dans le cadre d'un appui à la reconstitution du schéma de production de semences de coton en Côte d'Ivoire ;
- Juin 2007-juin 2009 : mise en œuvre du programme CNRA
- Octobre 2008 : Préparation des TDR d'un accord interprofessionnel sur les semences

## **Volet 2 : Amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°1 : Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production**

### **18. Fiche action n°2.3 ter : Etude de l'impact de la variabilité des changements climatiques sur les itinéraires techniques**

<b>Résultat attendu</b>	- Les évolutions climatiques sont mieux connues et des recommandations sont faites pour les prendre en compte
<b>Montant</b>	50 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	CNRA + Consultant
<b>Contexte et justification</b>	<p>En zone de savanes du Nord, le climat est caractérisé par l'existence d'une seule saison sèche et une seule saison de pluies, soit un régime monomodal. En zones forestière et pré-forestière, il existe une petite saison sèche et une petite saison des pluies, d'une part, et une grande saison sèche et une grande saison des pluies d'autre part, soit un régime bimodal.</p> <p>En savane du Nord, la pluviométrie décroît sensiblement lorsque l'on se déplace de l'ouest vers l'Est. Les régions forestières et pré-forestières où le coton est cultivé, connaissent peu de variation spatiale de la pluviométrie.</p> <p>Les déficits hydriques cumulés augmentent du Sud vers le Nord. Ces déficits qui étaient de 700 à 750 mm dans les régions de Boundiali, Korhogo, Ferkessedougou dans les années 1970, se sont sûrement accrus lorsqu'on sait qu'ils sont passés de 250 mm à 400 mm dans le sud de la Côte d'Ivoire. Les études portant sur le climat et son impact agronomique sont rares. Ce que l'on sait, c'est qu'il y a baisse de la pluviométrie dès la fin des années 1960 à l'échelle intertropicale. Si pour Korhogo, la moyenne pluviométrique de la période 1961-1990 est de 1 277 mm, celle des périodes antérieures à 1970 était de plus de 1 350. Celle d'Odienné qui est de 1360 dépassait 1 500 mm. Le niveau de baisse actuel est, dans l'ensemble, de l'ordre de 15 %.</p> <p>Le climat reste le facteur naturel dont l'impact sur la production figure parmi les plus déterminants. La tendance de la pluviométrie est baissière depuis une quarantaine d'années tandis que la température du globe a augmenté de 0,6 °C en moyenne depuis le début du siècle. On peut donc admettre que le déficit hydrique s'est accru avec un probable impact sur la productivité. Les données tirées des parcs météo des PO de Nanbingué et de Boundiali installés au début des années 1980 devraient permettre de mieux circonscrire ces questions.</p> <p>Il ne faut pas écarter également l'impact négatif des pluies excessives qui lessivent les éléments minéraux, provoquent le shedding et réduisent la photosynthèse par nébulosité. Ce fut le cas par exemple pour la campagne 1989/90 pour laquelle le mois d'août reçut plus de 500 mm à Boundiali, plus de 300 mm à Ferké et à Mankono et plus de 400 mm à Odienné.</p> <p>Un autre aspect de type accidentel à souligner est le démarrage tardif des pluies ainsi que les arrêts intempestifs au cours de la saison. L'analyse des données collectées au cours des années 1980 et 1990 par les stations météo devrait pouvoir en préciser l'évolution et l'impact sur les rendements. Quoi qu'il en soit, la pluviométrie globale de la zone cotonnière ivoirienne reste assez bonne dès lors que les besoins réels du coton restent inférieurs à 800 mm.</p> <p>Néanmoins, on ne peut pas s'abstenir d'examiner de manière scientifique l'impact des changements climatiques sur la filière coton et la compétitivité de la Côte d'Ivoire.</p>
<b>Description des activités et tâches</b>	a) faire une analyse systématique des évolutions climatiques dans la zone cotonnière b) Etudier les conditions de réussite des semis à sec. c) Etudier le phénomène des faux départs et faire des recommandations. d) Installation pilote de pluviomètres dans les villages et formation des paysans à l'interprétation des relevés.

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Cette problématique a été mise en évidence par Ildéfonse Ndabalishye dans le cadre de la préparation d'un Projet d'appui à la mise au point et à la diffusion d'itinéraires techniques améliorants dans la culture du coton (août 2008).

## Volet 2 : Amélioration de la compétitivité de la filière

**Sous-objectif n°1 : Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production**

**19. Fiche action n°2.3 quater : Reconstruction d'une station dédiée à la recherche coton**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des variétés performantes répondant aux exigences des producteurs et des industriels sont créées.</li> <li>- des stratégies de lutte intégrée contre les parasites, économiques, respectueuses de l'environnement sont mises au point.</li> <li>- des itinéraires techniques performants optimisant les moyens et les systèmes de production sont mises au point.</li> <li>- les spécifications technologiques de la fibre, du fil et de la graine de coton sont connues.</li> <li>- les capacités de transfert des résultats vers les partenaires sont renforcées</li> </ul>
<b>Montant</b>	3 570 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	CNRA + prestataires de services
<b>Contexte et justification</b>	<p>Le progrès de la culture cotonnière en Côte d'Ivoire est pour une large part attribuable à la recherche agronomique aux côtés d'une volonté politique d'encouragement et de soutien. La contribution de la recherche dans le développement de cette culture s'est faite à travers l'obtention de variétés de coton performantes, la définition d'itinéraires techniques adaptés, l'identification de solutions aux problèmes techniques rencontrés au niveau national et sous-régional, la diffusion de fiches techniques, la tenue de réunions de bilan à travers les sous-comités Coton CNRA/Sociétés Cotonnières, la participation des chercheurs à la formation des agents de vulgarisation et des producteurs, le suivi de la qualité technologique de la graine et de la fibre de coton.</p> <p><b>La Station Coton de Bouaké</b> a été créée il y a une cinquantaine d'années. Elle dispose de nombreux acquis qui font aujourd'hui du coton ivoirien, l'un des plus recherchés et des plus compétitifs d'Afrique de l'Ouest. Elle est animée par des équipes comprenant 10 chercheurs intervenant dans différents domaines (Sélection, Agronomie, Défense des cultures et Technologie). Grâce aux divers concours financiers des partenaires de la filière Coton et de l'Etat, la Station était bien équipée et bien outillée et faisait la fierté de la Côte d'Ivoire et de la sous-région. Elle était considérée comme un instrument de progrès indispensable à la filière et un outil efficace de coopération sous-régionale.</p> <p>Dès l'éclatement de la crise de septembre 2002, la Station Coton de Bouaké, mitoyenne à un camp militaire, a été le théâtre d'affrontements violents entre les forces armées belligérantes. Par la suite, la Station a été saccagée et pillée. Les dégâts sont considérables et tout est à reconstruire et à rééquiper.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Au niveau des bâtiments, des véhicules et mobiliers</b></li> <li>• <b>Au niveau scientifique</b> : pillage des matériels et fournitures de labo, arrêt des chaînes de froid qui a fait perdre toute la collection génétique du coton.</li> </ul> <p>La reconstruction de la station est donc un impératif pour une relance efficace des programmes de recherche.</p>
<b>Description des activités et tâches</b>	<p>Composante 1 : Réhabilitation des bâtiments (Bureaux, Laboratoires, Logements, Serres, Chambres froides...)</p> <p>Composante 2 : Réhabilitation des ouvrages de base</p> <p>Composante 3 : Assainissement de l'environnement et du Campus</p> <p>Composante 4 : Clôture de la station</p>

	Composante 5 : Mobiliers et équipements des bureaux et de Laboratoires Composante 6 : Matériel de bureau, de communication et bureautique Composante 7 : Matériel de laboratoire (génétique, agronomie, défense des cultures, technologie et micro-filature) Composante 8 : Reconstitution de matériel biologique Composante 9 : Réhabilitation du Parc Météorologique Composante 10 : Véhicules, machines et matériels agricoles Composante 11 : Outillage et Equipement des services généraux
<b>Chronogramme</b>	2009-2010

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Une première estimation a été faite par le CNRA en 2004.

Compte tenu de l'importance des investissements à réaliser, les demandes de financement effectuées à ce jour n'ont pas eu encore de suite.

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°1 : Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production**

### **20. Fiche action n°2.4 : Relance de la culture attelée**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le niveau d'équipements des producteurs en culture attelée est amélioré</li><li>- La relance de la culture attelée améliore la production nationale et les rendements moyens.</li></ul>
<b>Montant</b>	2 200 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI/APROCOT-CI
<b>Exécution</b>	APROCOT-CI, AFFICOT-CI, les sociétés cotonnières et les organisations de producteurs
<b>Contexte et justification</b>	Les rendements et donc les revenus des producteurs ayant recours à la culture attelée sont sensiblement supérieurs à ceux pratiquant la culture manuelle (1 411 kg/ha contre 1 034 kg/ha). Les coûts de production sont plus faibles et les superficies cultivées sont plus grandes. De plus, la culture attelée facilite l'intégration agriculture-élevage et permet le développement de la fumure organique. De nombreux producteurs déjà équipés ont perdu tout ou partie de leurs équipements durant la crise et on constate que les exploitations encore équipées sont restées les plus fidèles à la culture du coton. La relance de la production cotonnière passe par un programme de relance de la culture attelée. Néanmoins, les sociétés cotonnières ont soit suspendu soit allégé les financements destinés aux défrichements, au dessouchage des parcelles, à l'acquisition de bœufs de trait et de matériels.
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Formalisation d'un projet d'appui à la culture attelée avec APROCOT-CI</li><li>b) Mise en œuvre du projet</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2008-2010

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

##### Etat d'avancement au 15 octobre 2008

Novembre 2007 : premières concertations avec les acteurs concernés (CNRA et professionnels de la filière)

Décembre 2007-août 2008 : formulation du projet et négociation du contrat de subvention avec APROCOT-CI

12 août 2008 : requête de financement transmise par MINAGRI à Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire-Union Européenne pour un financement STABEX

Pour éviter une distorsion avec la zone Ivoire Coton, l'UE a décidé de financer les échéances de remboursement des prêts « culture attelée » encore dus pas les bénéficiaires de ces prêts.



## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°1 : Augmenter les rendements agronomiques/technologiques et réduire les coûts de production**

### **21. Fiche action n°2.5 : Consolidation et développement de la culture mécanisée**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le niveau d'équipements des producteurs en culture mécanisée est amélioré</li><li>- La relance de la mécanisation améliore la production nationale.</li><li>- Un état des lieux et un diagnostic de la motorisation dans le bassin cotonnier est disponible et une stratégie de relance a été élaborée</li><li>- Une évaluation des performances des matériels de culture mécanisée/motorisée est disponible et des recommandations sont faites pour leur promotion</li></ul>
<b>Montant</b>	3 000 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI en liaison avec INTERCOTON
<b>Exécution</b>	Les sociétés cotonnières et les organisations de producteurs
<b>Contexte et justification</b>	<p>Comme indiqué dans la fiche précédente (2.4), la relance de la production cotonnière passe par un programme vigoureux de relance de la culture attelée adossé si possible à un dispositif de crédit moyen terme.</p> <p>En ce qui concerne la culture motorisée, tous les programmes sont suspendus depuis la privatisation. Si les résultats de la motorisation intermédiaire (tracteurs Bouyer) sont mitigés, la motorisation conventionnelle avec des tracteurs d'occasion reconditionnés<sup>7</sup> semble avoir eu un certain succès qu'il conviendrait d'évaluer.</p> <p>La préparation du projet de relance de la culture attelée (1<sup>ère</sup> tranche) a mis en évidence la nécessité d'un état des lieux pour mieux identifier les opportunités d'un programme de consolidation de la culture mécanisée.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) élaboration d'un bilan-diagnostic de la motorisation, validation d'orientations et définition d'approches innovantes de motorisation, notamment par la promotion « d'entreprises de travaux agricoles », coopératives ou privées et d'exploitants motorisés leaders</li><li>b) faisabilité d'un programme de consolidation et de développement de la culture mécanisée</li><li>c) recherche de financement</li><li>d) mise en œuvre d'un programme triennal</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2009-2012

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Novembre 2007 : premières concertations avec les acteurs concernés (CNRA et professionnels de la filière)

Programme subordonné aux premiers résultats du programme de relance de la culture attelée.

<sup>7</sup> De 1993 à 2002, la CIDT a importé, fait reconditionner et vendu à crédit à de gros exploitants ou à des entrepreneurs de travaux agricoles, une vingtaine de chaînes motorisées par an.

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°2 : Maîtriser et faire baisser les coûts de revient dans tous les segments de la filière**

**22. Fiche action n°2.6 : Etude de faisabilité d'un dispositif d'approvisionnement en intrants coton au comptant**

<b>Résultat attendu</b>	Un mécanisme a été identifié pour permettre l'acquisition des intrants au comptant
<b>Montant</b>	40 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI & INTERCOTON
<b>Exécution</b>	Consultant
<b>Contexte et justification</b>	<p>Bien que les producteurs y soient attachés, la fourniture d'intrants à crédit est à la fois onéreuse et très contraignante pour les producteurs et pour la filière. Du fait du crédit accessoire à la fourniture d'intrants, ces derniers se trouvent liés dans la durée à un partenaire donné qu'il s'agisse d'une société cotonnière ou d'une organisation coopérative tant pour leurs approvisionnements en intrants que pour la livraison de leur coton graine et ce, en raison de la nécessité de sécuriser le remboursement du crédit intrant (précompte du prix des intrants par un tiers qu'il s'agisse d'une organisation coopérative ou d'une société cotonnière).</p> <p>Dans ces conditions, ménager un plus grand espace de liberté pour les producteurs en leur ouvrant la possibilité de choisir quand bon leur semble leur fournisseur d'intrants et leur acquéreur de coton graine passe par la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants au comptant. Pour autant, un tel système doit tenir compte de la difficulté pour les producteurs de tout à la fois se constituer une épargne et de la sécuriser afin de pouvoir acquérir lesdits intrants au comptant.</p> <p>Il convient dès lors de faire un inventaire des systèmes d'approvisionnement en intrants coton au comptant et notamment des systèmes fondés sur des « vouchers » tels qu'ils sont mis en œuvre dans d'autres filières agricoles ou dans d'autres filières coton d'Afrique de l'est ou australe (filière café en Tanzanie ou dispositif mis en place par Cargill au Zimbabwe dans la filière coton) et d'apprécier leur transférabilité en Côte d'Ivoire.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	a) Etude de faisabilité d'un système d'approvisionnement en intrants au comptant b) Atelier de validation
<b>Chronogramme</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2008

### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 1<sup>er</sup> novembre 2007 :

- Janvier 2008 : validation des TDR par DCE
- Mai-Juin 2008 : 1<sup>ère</sup> consultation infructueuse
- Août 2008 : adjudication du contrat et lancement de l'étude

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°2 : Maîtriser et faire baisser les coûts de revient dans tous les segments de la filière**

### **23. Fiche action n°2.7 : Programme complémentaire de réhabilitation/entretien des pistes en zone cotonnière (Tranche complémentaire)**

<b>Résultat attendu</b>	- Les travaux de réhabilitation sont réalisés - Les principaux points critiques sont traités efficacement
<b>Montant</b>	1 700 000 000 F
<b>Maître d'œuvre</b>	AGERROUTE
<b>Exécution</b>	Bureaux d'études et entreprises de travaux
<b>Contexte et justification</b>	<p>Les coûts d'acheminement des intrants et d'évacuation du coton graine représentent un poste important dans le prix de revient de la fibre. Le mauvais état des pistes vient encore surenchérir le coût du transport sans compter les perturbations dans la mise en place des intrants et l'évacuation du coton graine.</p> <p>Le financement de ces travaux par la filière n'est pas correctement assuré depuis la privatisation et constitue une distorsion de concurrence entre sociétés cotonnières et/ou entre sociétés cotonnières et faïtières. De plus, la filière n'a plus les moyens de supporter seule les coûts d'entretien du réseau de pistes. A terme, il est nécessaire d'identifier des alternatives. A court terme, l'Etat avec l'appui de ses partenaires doit prendre ses responsabilités et se substituer au moins partiellement à la filière.</p> <p>Une première tranche de travaux a été programmée et contractualisée pour 2007/2008 à hauteur de 4,17 Mrds FCFA sur financement STABEX. Malheureusement, plusieurs entreprises ont été défailtantes et des travaux pour un montant de 1,7 Mrds FCFA doivent être réalloués entre les entreprises qui ont mené à bien les chantiers qui leur avaient été confiés.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	a) Réactualisation des travaux à réaliser b) renégociation des contrats de travaux avec les entreprises les plus performantes c) réalisation et surveillance des travaux.
<b>Chronogramme</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2008 et 2009

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Négociation en cours des contrats de travaux

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°2 : Maîtriser et faire baisser les coûts de revient dans tous les segments de la filière**

### **24. Fiche action n°2.8 : Programme de consolidation du réseau routier dans le bassin cotonnier**

<b>Résultat attendu</b>	- restructuration du réseau principal de routes dans la zone cotonnière
<b>Montant</b>	7 200 000 000 F
<b>Maître d'œuvre</b>	AGERROUTE
<b>Exécution</b>	Bureaux d'études et entreprises de travaux
<b>Contexte et justification</b>	<p>Une première tranche de travaux de réhabilitation d'un montant de 4,17 Mrds FCFA a été programmée sur financement STABEX. Son exécution initialement prévue sur un an (2007/2008) sera prolongée d'un an.</p> <p>A terme, l'entretien courant doit être assuré sur des ressources nationales et pas seulement de la filière coton (nécessité d'impliquer les collectivités locales : départements et communes). Il est prévu la formulation d'une nouvelle politique en concertation avec les acteurs.</p> <p>Néanmoins, il est prévu de poursuivre la restructuration du réseau routier dans le bassin cotonnier et l'Union Européenne a donné son accord pour y consacrer des ressources sur FLEX 2006 et FLEX 2007, en particulier pour reprofiler des axes horizontaux structurants :</p> <p style="padding-left: 40px;">Séguela-Mankono-Tieningboué, Kokonou-Apprompronou et Agnibilékro-Tatikro</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<p>a) réalisation des études techniques d'avant projet</p> <p>b) sélection de l'avant-projet et établissement des dossiers d'appel d'offres</p> <p>c) réalisation des travaux</p>
<b>Chronogramme</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2008- 2009-2010

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Signature en cours des conventions et avenants relatifs aux FLEX 2006 et 2007 (Dispositions techniques et administratives)

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°2 : Maîtriser et faire baisser les coûts de revient dans tous les segments de la filière**

### **25. Fiche action n°2.9: Elaboration d'une stratégie de pérennisation de l'entretien des pistes en zone cotonnière**

<b>Résultat attendu</b>	Un document de politique d'entretien des pistes adaptée aux contraintes techniques et financières des acteurs concernés est disponible et a été validé
<b>Montant</b>	8 000 000 F
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI + AGEROUTE
<b>Exécution</b>	Bureaux d'études
<b>Contexte et justification</b>	<p>Traditionnellement, l'entretien des pistes en zone cotonnière était financé par la filière dans le cadre des actions d'accompagnement. La privatisation des actifs de la CIDT, la crise de la filière et la création des conseils généraux nécessitent une redéfinition de la politique de mise en œuvre de l'entretien des pistes.</p> <p>Cette nouvelle politique devra néanmoins tenir compte des exigences de la filière en termes de calendrier et de niveau de service du réseau.</p> <p>Elle devra prendre en compte les aspects techniques et administratifs du classement ainsi que les questions de programmation, de financement et de maîtrise d'œuvre des travaux. La diminution des coûts d'entretien par la mise en place de barrières de pluie et la participation des usagers au financement, par la mise en place éventuelle de péages, de pesage ou d'autres systèmes de cotisation seront des voies à explorer.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>Enquêtes auprès des conseils généraux, des communes, des acteurs de la filière et des autres usagers</li><li>Organisation d'un atelier de validation</li><li>Finalisation du document relatif à la politique d'entretien des pistes</li></ol>
<b>Chronogramme</b>	2009

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

- Projet de TDR transmis à ONS, AGEROUTE et DCE le 22 octobre 2007 et aux sociétés cotonnières le 12 novembre 2007
- le projet de devis programme (DP) permettant de prendre en compte la présente étude est finalisé mais non approuvé.

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°2 : Maîtriser et faire baisser les coûts de revient dans tous les segments de la filière**

### **26. Fiche action n°2.9bis : Etude de faisabilité de la mise en conteneur de la fibre sur site, de la création d'un port sec et de l'utilisation de la voie ferrée**

<b>Résultat attendu</b>	Baisse des frais de transport d'usine à FOB et/ou à CAF
<b>Montant</b>	50 000 000 F
<b>Maître d'œuvre</b>	APROCOT – CI
<b>Exécution</b>	Consultants
<b>Contexte et justification</b>	Les coûts de transport sont une partie importante du prix de revient de la fibre et influencent fortement la compétitivité de la filière. Tout doit donc être mis en œuvre pour en diminuer les coûts. L'une des idées à tester consisterait à mettre en conteneur la fibre dès sa sortie d'usine et d'optimiser la chaîne de transport jusqu'à l'embarquement.
<b>Description de l'activité et tâches</b>	Réalisation d'une étude de faisabilité d'un nouveau système de conditionnement et de transport de la fibre de coton et éventuellement utilisation du fret retour dans les mêmes conditions : a) mise en conteneur sur site b) création d'un port en sec permettant de remplir les formalités d'exportation c) transport ferroviaire d) accès au terminal à conteneur.
<b>Chronogramme</b>	2009

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

TDR à rédiger

## **Volet 2 : Appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°2 : Maîtriser et faire baisser les coûts de revient dans tous les segments de la filière**

### **27. Fiche action n°2.10 : Maîtrise des coûts de collecte, d'égrenage et de mise à FOB (1ère tranche)**

<b>Résultat attendu</b>	Baisse du prix de revient de la fibre
<b>Montant</b>	300 000 000 F
<b>Maître d'œuvre</b>	APROCOT – CI
<b>Exécution</b>	Consultants
<b>Contexte et justification</b>	<p>Tous les acteurs sont appelés à contribuer à la baisse du prix de revient de la fibre. S'agissant des sociétés cotonnières, un certain nombre de postes de dépenses doivent être examinés attentivement compte tenu de leur importance relative. Il en va ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- du transport du coton graine et de la fibre</li><li>- du stockage intermédiaire de la fibre</li><li>- de la production d'énergie</li><li>- du conditionnement des balles</li><li>- des coûts de transit et de mise en FOB</li></ul>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) organisation d'une concertation avec les responsables des usines et définition des priorités</li><li>b) une provision permettant de réaliser des audits techniques à la demande des sociétés cotonnière en vue d'une amélioration de leurs performances</li><li>c) une provision pour subventionner partiellement les innovations, à titre d'incitation</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2009-2010

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

TDR de l'appel à propositions à rédiger.

## **Volet 2 : Amélioration de la compétitivité de la filière**

### **Sous-objectif n°3 : Améliorer la qualité et assurer une meilleure valorisation de la fibre**

#### **28. Fiche action n°2.11 : Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un dispositif de classement de la fibre, harmonisé et centralisé, est opérationnel et reconnu par le marché</li><li>- Un développement progressif du classement automatique (chaînes HVI)</li></ul>
<b>Montant</b>	650 000 000 F
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de l'agriculture/ APROCOT-CI
<b>Exécution</b>	ONUDI
<b>Contexte et justification</b>	<p>Le classement de la fibre est l'un des principaux déterminants de la valorisation de la fibre sur le marché international. Sur le plan interne, le classement constitue aussi un outil essentiel dans une politique globale de qualité couvrant aussi bien la production du coton graine (choix variétaux, itinéraires techniques, récolte, stockage etc.) que l'égrenage et la mise en marché. Jusque la privatisation, la CIDT gérait ses propres standards dont elle est toujours propriétaire. Malheureusement, le dispositif de classement de la fibre qui continuait d'être géré par la CIDT après la privatisation, n'a pas survécu aux événements sociopolitiques. Chaque société a mis en place un dispositif de classement qui leur est propre. Néanmoins, ce classement qui est hétérogène, n'est plus un critère fiable pour la négociation des contrats de vente. Il en résulte une décote quasi-systématique.</p> <p>A cela s'ajoute, en réponse à la demande du marché, le développement continu du classement automatique dans la plupart des grands pays producteurs, dans le sillage des Etats-Unis. Si à court terme, le passage au classement automatique se heurte à certaines contraintes, il n'en reste pas moins que la Côte d'Ivoire comme les autres pays producteurs d'Afrique, ne pourront pas rester à l'écart d'une tendance lourde du marché. La remise sur pied d'un dispositif du classement de la fibre offre ainsi l'opportunité de préparer ce passage au classement automatique, garant d'une bonne valorisation de la fibre.</p> <p>Enfin un dispositif de classement performant constitue un outil essentiel d'une politique globale de la qualité du coton.</p> <p>Dans le cadre de sa politique de promotion de la qualité, l'UEMOA a réalisé un programme pilote concernant entre autres la filière coton. Dans ce cadre, une chaîne HVI a été livrée à la Côte d'Ivoire en 2006 et a été mise en service courant 2007 dans le centre CNRA d'Adiopodoumé pour le compte d'APROCOT-CI. Du personnel a été formé et cet outil est désormais opérationnel. Néanmoins, cette machine a essentiellement une vocation scientifique et permettra d'évaluer les nouvelles variétés.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) concertation entre les acteurs concernés sur une stratégie commune visant à internaliser le classement automatique de la fibre</li><li>b) actualisation de l'étude de l'ONUDI de mars 2007</li><li>c) finalisation du projet et contractualisation avec ONUDI qui est pressentie pour être l'agence d'exécution</li><li>d) poursuite de concertations sous-régionales pour l'adoption de standards communs dans le cadre du second projet ONUDI/UEMOA (2007-2010)</li><li>e) réhabilitation de la salle de classement et mise en service de la salle de classement rénovée</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2008-2010



## **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

### Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

La Côte d'Ivoire a déjà bénéficié d'un appui du programme qualité de l'UEMOA (2003-2006) financé par l'Union Européenne. Une chaîne de mesures intégrées (CMI) a été installée au CNRA.

L'ONUDI a préparé en mars 2007 un programme d'appui à la qualité dans la filière textile qui n'a pas été validé en l'état

Novembre 2007 : démarrage d'une concertation MINAGRI/Commission classement de l'APROCOT pour faire un diagnostic sur le classement et définir les priorités

Janvier 2008 : mission SOSEA sur l'état des lieux de la salle de classement de Bouaké et élaboration des recommandations

Mars 2008 : mission de l'ONUDI Vienne pour définir et/ou examiner les modalités de collaboration entre l'ONUDI, le MINAGRI, l'ONS et la DCE pour la mise en œuvre de ce projet

Juin 2008 : mission d'un technicien d'USTER pour évaluer le coût de la réparation de la chaîne HVI Spectrum

Août 2008 : mission commerciale d'USTER confirmant leur souhait de ne pas réparer la machine compte tenu de son état de dégradation

Août 2008 : réajustement du projet en conséquence et lancement du processus de validation et d'approbation du contrat de subvention.

## **Volet 2 : Amélioration de la compétitivité de la filière**

**Sous-objectif n°3 : Améliorer la qualité et assurer une meilleure valorisation de la fibre**

### **29. Fiche action n°2.11bis : Elaboration d'une nouvelle directive pour le classement du coton graine**

<b>Résultat attendu</b>	- Un schéma consensuel de classement du coton graine est mis à la disposition des acteurs
<b>Montant</b>	25 000 000
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de l'agriculture/ INTERCOTON
<b>Exécution</b>	CNRA & consultants
<b>Contexte et justification</b>	<p>Le classement du coton graine en 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> choix a toujours constitué une pomme de discorde entre les producteurs et les sociétés d'égrenage. Le classement est fait à l'usine sous la responsabilité de la société d'égrenage. Les producteurs ne sont pas toujours représentés et quand ils le sont, ils n'ont pas toujours la compétence ou l'autorité nécessaire pour faire valoir les intérêts des producteurs.</p> <p>Il existe une suspicion sur la partialité des classeurs des usines. Cette suspicion peut s'expliquer par le fait qu'il existe des écarts importants entre le pourcentage de premier choix et de second choix selon les usines.</p> <p>L'une des solutions pourraient consister à lier le classement du coton graine à celui du classement de la fibre. En effet, il est possible, avec une marge d'erreur limitée, d'identifier les balles de coton issues d'un chargement de coton graine.</p> <p>Dans ces conditions, il convient de déterminer un protocole permettant de classer en 1<sup>er</sup> et en 2<sup>ième</sup> choix le coton graine sur la base du classement de la fibre qui en est issue.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Réalisation de tests permettant de classer le coton graine par rapport au classement du coton fibre</li><li>b) Elaboration par un consultant d'un projet de directive relative au classement du coton graine</li><li>c) Organisation d'un atelier de validation du document</li><li>d) Appui à la mise en œuvre de la directive</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2009-2010

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

TDR de l'activité à rédiger.

### **Volet n°3 : Réduction de la vulnérabilité des revenus des producteurs**

**Sous-objectif n°1 : Faciliter et rationaliser les arbitrages des producteurs entre le coton et les autres spéculations**

#### **30. Fiche action n°3.1 : Développement du conseil à l'exploitation agricole**

<b>Résultat attendu</b>	Les producteurs opèrent des choix raisonnés entre les différentes spéculations en assolement avec le coton
<b>Montant</b>	300 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	FIRCA/organisations de producteurs/Sociétés cotonnières
<b>Exécution</b>	Opérateur/ prestataires de services
<b>Contexte et justification</b>	Comme l'ont relevé les diagnostics les plus récents, confrontés à la baisse des revenus du coton, les producteurs sont parfois enclins à mettre en œuvre des stratégies de minimisation des risques qui entraînent des effets indésirables comme une augmentation de la production par l'extension des superficies ou le non respect des doses d'intrants. Il convient, dès lors, d'aider les producteurs à promouvoir de nouvelles stratégies plus élaborées prenant mieux en compte tout à la fois les contraintes auxquelles ils font face, leurs ressources ou encore les opportunités qui s'offrent à eux.
<b>Description de l'activité et tâches</b>	a. Rédaction des TDR de l'étude b. Etude de faisabilité d'un dispositif de Conseil à l'Exploitation Familiale c. Opération pilote de Conseil à l'Exploitation Familiale
<b>Chronogramme</b>	2009

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

7 novembre 2007 : Réunion de concertation avec les acteurs concernés de la filière. Cette action n'a pas été jugée prioritaire même si à terme elle sera nécessaire pour accompagner le développement des exploitations agricoles.

### **Volet n°3 : Réduction de la vulnérabilité des revenus des producteurs**

**Sous-objectif n°2 : Réduire les effets de la volatilité des cours de la fibre**

#### **31. Fiche action n°3.4 : Mise en place d'un mécanisme d'atténuation des variations interannuelles du prix d'achat du coton graine**

<b>Résultat attendu</b>	Un dispositif privé d'atténuation des effets de la volatilité intra et inter annuelle des cours de la fibre sur les revenus des producteurs est pleinement opérationnel
<b>Montant</b>	60 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	INTERCOTON
<b>Exécution</b>	INTERCOTON/Conseils juridiques
<b>Contexte et justification</b>	Sous réserve des conclusions de l'étude faisabilité prévue dans la fiche d'action n°4 la mise en place pourra induire trois groupes d'activités :
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<p><b>a) Elaboration et validation du mécanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rédaction des statuts du dispositif d'atténuation de la variabilité des prix</li><li>- rédaction du règlement du dispositif d'atténuation de la variabilité des prix</li><li>- le cas échéant, rédaction d'un mandat de gestion du mécanisme</li></ul> <p><b>b) Renforcement de capacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- information/formation du staff permanent de l'INTERCOTON et des représentants des producteurs et des sociétés cotonnières au sein de cette dernière sur le fonctionnement du mécanisme</li><li>- visite d'échanges dans des pays de la sous région ayant mis en place des dispositifs d'atténuation de la variabilité des prix d'achat du coton graine</li></ul> <p><b>c) Sensibilisation des partenaires au développement</b> en vue de leur contribution à la mise en œuvre du mécanisme.</p>
<b>Chronogramme</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2009

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

Les TDR de l'étude sur l'opportunité d'un fonds de lissage ont été intégrés dans les activités de la fiche action relative au mécanisme des prix et ont été transmis à l'ONS le 8 octobre 2007. Les activités de la présente fiche dépendront des résultats de cette étude sur le mécanisme des prix dont la première version du rapport final a été transmise courant septembre 2008.

### **Volet n°3 : Réduction de la vulnérabilité des revenus des producteurs**

**Sous-objectif n°2 : Améliorer la gestion du risque de prix pour les sociétés cotonnières**

#### **32. Fiche action n°3.5 : Promotion des instruments de marché pour la gestion du risque de prix et de change**

<b>Résultat attendu</b>	Les sociétés cotonnières ont recours aux instruments de marché pour gérer le risque de prix /change
<b>Montant</b>	65 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	APROCOT-CI / INTERCOTON
<b>Exécution</b>	Consultants / Commodity Risk Management Group (CRMG/Banque Mondiale)
<b>Contexte et justification</b>	<p>En raison de la forte volatilité intra-annuelle des cours de la fibre les sociétés cotonnières sont en permanence exposées à un risque de prix. En l'absence de couverture du risque de prix elles se retrouvent dans la position de spéculateur, dangereuse pour elles mêmes et particulièrement peu appréciée par les banques commerciales dont l'intervention est subordonnée à une parfaite maîtrise des risques.</p> <p>Or différents travaux menés au cours des dernières années (cf. fiche sur le mécanisme d'atténuation des variations interannuelles du prix du coton graine) ont mis en évidence le fait que, dans certaines configurations de marché, différents « instruments de marché » permettaient de réduire le risque de prix et que ces mêmes instruments pouvaient utilement compléter d'autres outils de gestion du risque tels que les fonds de lissage ou les dispositifs régionaux de réassurance.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Formation/information des sociétés cotonnières aux instruments de marché</li><li>b) Opération pilote de recours aux instruments de marché</li><li>c) Financement partiel des coûts induits par le recours aux instruments de marché</li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2009

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

TDR à rédiger

## **Volet n°4 : Facilitation de la mise en œuvre du plan d'actions**

### **Sous-objectif n° 1 : Animer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions dans un cadre concerté entre l'Etat et les acteurs de la filière**

#### **33. Fiche action n°4.1 : Appui technique à la mise en œuvre des programmes**

<b>Résultat attendu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'exécution et le suivi du plan d'actions sont satisfaisants et les délais sont respectés</li><li>- Un dispositif de suivi du plan d'action permet son actualisation et son adaptation en fonction des contraintes de toute nature</li><li>- Les documents de projet et les textes juridiques sont élaborés conformément aux objectifs du plan d'actions</li></ul>
<b>Montant</b>	500 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	Comité de Coordination et de Suivi du Plan d'action
<b>Contexte et justification</b>	<p>La mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de relance revêt un caractère d'urgence compte tenu des difficultés auxquelles la filière est confrontée.</p> <p>Animer la mise en œuvre du programme, assurer sa cohérence d'ensemble, en suivre l'exécution impose de faire appel à des ressources humaines additionnelles et de renforcer les capacités du MINAGRI et des structures de la filière.</p> <p>Dans le contexte de la libéralisation, la conception et la mise en œuvre de la stratégie sectorielle coton ne se conçoit que dans le cadre d'un dialogue continu entre l'Etat et l'ensemble des acteurs de la filière. L'exécution du plan d'actions comme son suivi vont ainsi requérir l'organisation de très nombreuses rencontres.</p> <p>Pour les besoins spécifiques des actions du programme soutenu par l'Union Européenne, il est prévu un renforcement d'INTERCOTON (voir fiche n°7) par une assistance technique long terme (2 ans) comprenant un expert international et un expert national.</p> <p>Néanmoins, cette Assistance Technique devra être confortée pour la mise en œuvre des autres actions du plan d'actions.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Mise en place d'un Comité de coordination et de suivi du plan d'actions pour une période de 2 années renouvelables</li><li>b) Expertise ponctuelle à la demande</li><li>c) Elaboration et mise en œuvre de programmes ciblés de renforcement des capacités :<ul style="list-style-type: none"><li>- Appui logistique et en formation au MINAGRI et aux structures de régulation de la filière</li><li>- Introduction de la méthodologie GAR dans la gestion du plan d'action</li><li>- Provision pour l'organisation de séminaires et d'ateliers</li></ul></li></ul>
<b>Chronogramme</b>	2009 à 2012

#### **Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :  
TDR de l'action à rédiger

## **Volet n°4 : Facilitation de la mise en œuvre du plan d'actions**

**Sous-objectif n°2 : Assurer la coordination du plan d'actions avec les programmes régionaux d'appui aux filières coton**

### **34. Fiche action n°4.2 : Coopération internationale/régionale**

<b>Résultat attendu</b>	- La filière ivoirienne se repositionne dans le développement sous-régional et international de la filière coton
<b>Montant</b>	200 000 000 FCFA
<b>Maître d'œuvre</b>	MINAGRI
<b>Exécution</b>	Comité de coordination et de suivi du plan d'action
<b>Contexte et justification</b>	<p>Le Partenariat UE – Afrique pour le coton a souligné l'importance de la coopération internationale/régionale pour une relance durable des filières coton d'Afrique et leur permettre de faire face à la concurrence internationale. A cet égard, le plan d'action élaboré dans le cadre de ce Partenariat a donné un certain nombre d'indications quant au niveau pertinent d'intervention pour le traitement des problèmes des filières :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- niveau national,</li><li>- niveau régional,</li><li>- niveau international général.</li></ul> <p>Par ailleurs, du fait de la crise politique, la filière coton de Côte d'Ivoire s'est trouvée quelque peu marginalisée dans les très nombreux programmes ou projets initiés au niveau international en direction des filières coton.</p> <p>Il convient donc de permettre à la filière ivoirienne de participer à nouveau à toutes les réflexions et programmes régionaux et internationaux en vigueur ou en cours d'instruction notamment au niveau de l'UEMOA, de la CEDEAO ou encore du Partenariat UE – Afrique pour le coton mais aussi de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC), de l'Association des producteurs de coton africain (APROCA) etc.</p>
<b>Description de l'activité et tâches</b>	Provision pour faciliter les échanges régionaux et internationaux sur le coton.
<b>Chronogramme</b>	2009-2012

**Suivi de la mise en œuvre de l'activité :**

Etat d'avancement au 15 octobre 2008 :

TDR de l'action à rédiger